

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 400

23 février 2006

### SOMMAIRE

Actuel Invest S.A., Luxembourg . . . . .	19174	Invenergy Wind Europe II, S.à r.l., Luxembourg . .	19179
Adyser S.A., Luxembourg . . . . .	19157	JPMorgan European Property Holding Luxem-	
Alterinvest S.A.H., Luxembourg . . . . .	19166	bourg 4, S.à r.l., Senningerberg . . . . .	19156
Archimédial S.A., Mamer . . . . .	19184	L.F.A. LuxFiduAudit, S.à r.l., Olm . . . . .	19192
Berton Company S.A., Luxembourg . . . . .	19194	Lux Web Ventures Holding S.A., Luxembourg . .	19156
Big Six S.A., Strassen . . . . .	19187	Mediapart S.A., Luxembourg . . . . .	19185
CEREP II, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	19157	Meridian Conseil en Communication, S.à r.l., Lu-	
Chanuka S.A., Mamer . . . . .	19179	xembourg . . . . .	19185
Chorale Grande-Ducale Ste Cécile Wormeldange,		Optimex S.A., Luxembourg . . . . .	19158
A.s.b.l, Wormeldange . . . . .	19198	P.L.A. S.A., Luxembourg . . . . .	19165
CIH, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	19156	Parkway Europe Holdings, S.à r.l., Luxembourg . .	19174
Continental Finance Group S.A., Luxembourg . . .	19186	Prince S.A., Luxembourg . . . . .	19158
Continental Finance Group S.A., Luxembourg . . .	19186	Prince S.A., Luxembourg . . . . .	19158
Diamor S.A., Mamer . . . . .	19184	Profils Aluminium Stocks Services S.A., Luxem-	
Eleven S.A., Luxembourg . . . . .	19185	bourg . . . . .	19197
Euric S.A., Mamer . . . . .	19185	Profils Aluminium Stocks Services S.A., Luxem-	
European Computer Services S.A., Bertrange . . .	19158	bourg . . . . .	19198
European Computer Services S.A., Bertrange . . .	19164	Ravenelle Holding S.A., Luxembourg . . . . .	19185
e-Clepsydra, S.à r.l., Esch-sur-Alzette . . . . .	19200	régie saint-paul, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	19186
Framlington International Portfolios, Sicav, Lu-		SCI Enzo Logrillo I, Luxembourg . . . . .	19195
xembourg . . . . .	19165	Socaudeff, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	19197
Genpact Global (Lux), S.à r.l., Luxembourg . . . . .	19190	Société de Participations Dorigny S.A.H., Luxem-	
Genpact Global (Lux), S.à r.l., Luxembourg . . . . .	19192	bourg . . . . .	19155
Genpact Global Holdings Sicar, S.à r.l., Luxem-		Société de Participations Dorigny S.A.H., Luxem-	
bourg . . . . .	19188	bourg . . . . .	19155
Genpact Global Holdings Sicar, S.à r.l., Luxem-		Stahl und Metallunternehmensholding S.A., Lu-	
bourg . . . . .	19190	xembourg . . . . .	19194
Glacier Holdings S.C.A., Luxembourg . . . . .	19166	Stahl und Metallunternehmensholding S.A., Lu-	
Glacier Holdings S.C.A., Luxembourg . . . . .	19168	xembourg . . . . .	19194
Global Interim S.A., Luxembourg . . . . .	19154	Sterren Investments S.A., Luxembourg . . . . .	19168
Gremo, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	19154	Talos International S.A., Luxembourg . . . . .	19186
Hevert S.A., Luxembourg . . . . .	19155	Tareno (Luxembourg) S.A., Luxembourg . . . . .	19154
HSBC Dewaay Luxembourg S.A., Luxembourg . .	19174	TS Holdings (Paris), S.à r.l., Senningerberg . . . . .	19159
Immobilière Actuel Investissements S.A., Luxem-		Tubilux International S.A., Luxembourg . . . . .	19195
bourg . . . . .	19184	TVSL S.A., Luxembourg . . . . .	19175
Intels International Network S.A., Luxembourg . .	19184	Venthone S.A., Mamer . . . . .	19184
Interiors Contracting Partners S.A., Oberanven . .	19157	X-Chain Holding S.A., Strassen . . . . .	19187
International Industrial Réalisations S.A., Koerich .	19165	X-Chain Holding S.A., Strassen . . . . .	19187
International Industrial Réalisations S.A., Koerich .	19165	YMA S.A., Walferdange . . . . .	19179

19154

**TARENO (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2346 Luxembourg, 3, rue de la Poste.  
R. C. Luxembourg B 107.055.

—  
EXTRAIT

Conformément à l'article 11 des statuts, le Conseil d'administration, dans ses résolutions circulaires du 1<sup>er</sup> avril 2005 a nommé 3 directeurs - délégués à la gestion journalière:

- Monsieur Guy Kieffer, directeur - délégué à la gestion journalière, demeurant professionnellement au 3, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg;

- Monsieur Marc Wagener, directeur - délégué à la gestion journalière, demeurant professionnellement au 3, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg;

- Monsieur Holger Gachot, directeur - délégué à la gestion journalière, demeurant professionnellement au 3, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg.

Leur mandat est à durée indéterminée et ils disposent tous d'un pouvoir de signature collective à deux entre eux.

Luxembourg, le 4 août 2005.

Pour TARENO (LUXEMBOURG) S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 5 août 2005, réf. LSO-BH02151. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(071652.3/833/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2005.

---

**GLOBAL INTERIM S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1219 Luxembourg, 13, rue Beaumont.  
R. C. Luxembourg B 62.566.

—  
*Extrait des résolutions de l'assemblée générale ordinaire tenue le 28 octobre 2005*

- Les mandats d'Administrateurs des Messieurs Jean-Jacques Bérard (Président), consultant, demeurant 8, rue de la Pompe, F-75116 Paris, Guido Tarizzo, consultant, demeurant Via San Primo, 1, I-23887 Olgiate Molgora (LC), Lorenzo Prampolini, consultant, demeurant Via Leonardo da Vinci 6, I-20033 Desio (MI) et Frédéric Marquette, consultant, demeurant 3, allée des Campanules, F-78450 Chaveney, sont reconduits pour une nouvelle période d'un an jusqu'à l'Assemblée Générale Annuelle de l'année 2006.

- Le mandat d'Administrateur-Délégué de Monsieur Thomas Zürrer, Réviseur d'Entreprises, demeurant Reservoirstrasse 7, CH-8442 Hettlingen est reconduit pour une nouvelle période d'un an jusqu'à l'Assemblée Générale Annuelle de l'année 2006.

- Le mandat du Commissaire aux Comptes de la société INTERCONSULTA REVISIONS- UND TREUHAND AG, ayant son siège social au Nordstrasse 190, Postfach 335, CH-8037 Zürich, Suisse est reconduit pour une nouvelle période d'un an jusqu'à l'Assemblée Générale Annuelle de l'année 2006.

Fait le 28 octobre 2005.

Certifié sincère et conforme

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur Délégué

Enregistré à Luxembourg, le 10 novembre 2005, réf. LSO-BK02553. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(099177.3/795/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2005.

---

**GREMO, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 310, route d'Esch.  
R. C. Luxembourg B 13.462.

—  
RECTIFICATIF

Cet extrait annule et remplace celui publié le 2 novembre 2001 au Mémorial C n° 951 à la page 45629.

Le bilan enregistré à Luxembourg le 21 mars 2001 vol. 551, fol. 3 case 3 et déposé au Registre de Commerce et des Sociétés le 13 avril 2001 est le bilan au 31 décembre 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 octobre 2005.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 11 novembre 2005, réf. LSO-BK03137. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(099233.2//14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2005.

---

**SOCIETE DE PARTICIPATIONS DORIGNY S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.  
R. C. Luxembourg B 39.223.

*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire du 6 juin 2005*

- Les démissions de Monsieur Pierre Mestdagh, employé privé, demeurant professionnellement au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, de Monsieur Jean-Robert Bartolini, diplômé en D.E.S.S., demeurant professionnellement au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, et de Monsieur François Mesenburg, employé privé, demeurant professionnellement au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg de leurs mandats d'Administrateur sont acceptées.

- Le nombre des Administrateurs est réduit de 4 à 3.

- La société DMC, S.à r.l., Société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg et la société EFFIGI, S.à r.l., Société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg sont nommées en tant que nouveaux Administrateurs pour une période statutaire de 6 ans. Leurs mandats viendront à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2011.

- Le mandat d'Administrateur de la société LOUV, S.à r.l., Société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg est reconduit pour une nouvelle période statutaire de 6 ans. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2011.

- Le mandat du Commissaire aux Comptes de la société FIN-CONTROLE S.A., Société Anonyme, ayant son siège social au 26, rue Louvigny, L-1946 Luxembourg est reconduit pour une nouvelle période statutaire de 6 ans. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2011.

Fait à Luxembourg, le 6 juin 2005.

Certifié sincère et conforme

SOCIETE DE PARTICIPATIONS DORIGNY S.A.

LOUV, S.à r.l. / EFFIGI, S.à r.l.

Administrateur / Administrateur

Signature / Signature

Enregistré à Luxembourg, le 14 novembre 2005, réf. LSO-BK03377. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(099183.3/795/31) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2005.

**SOCIETE DE PARTICIPATIONS DORIGNY S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1946 Luxembourg, 26, rue Louvigny.  
R. C. Luxembourg B 39.223.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 14 novembre 2005, réf. LSO-BK03406, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SOCIETE DE PARTICIPATIONS DORIGNY S.A.

LOUV, S.à r.l. / EFFIGI, S.à r.l.

Administrateur / Administrateur

Signature / Signature

(099144.3/795/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2005.

**HEVERT S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1233 Luxembourg, 13, rue Jean Bertholet.  
R. C. Luxembourg B 73.353.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue à Luxembourg en date du 26 octobre 2005*

M. Domenico Scarfo est nommé administrateur de la société, en remplacement de M. Brunello Donati administrateur démissionnaire, jusqu'à l'assemblée générale ordinaire de l'année 2008.

Luxembourg, le 26 octobre 2005.

Pour la société

FIDUCIAIRE BENOY CONSULTING

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 16 novembre 2005, réf. LSO-BK04358. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(099324.3/800/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2005.

**LUX WEB VENTURES HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.  
R. C. Luxembourg B 75.475.

*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire tenue exceptionnellement le 10 octobre 2005*

1. Le nombre des Administrateurs est réduit de 4 à 3.

2. Les sociétés MADAS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois avec siège social au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, FINDI, S.à r.l., Société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois avec siège social au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg et LOUV, S.à r.l., Société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois avec siège social au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg sont nommées en tant que nouveaux Administrateurs en remplacement de Messieurs Marc Limpens, Jean-Paul Reiland, Alain Renard et de Madame Françoise Simon pour une période statutaire de 6 ans jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de 2011.

3. Le mandat de FIN-CONTROLE S.A., Société Anonyme, avec siège social 26, rue Louvigny, L-1946 Luxembourg en tant que Commissaire aux Comptes est reconduit pour une nouvelle période statutaire de 6 ans jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de 2011.

Fait à Luxembourg, le 10 octobre 2005.

Certifié sincère et conforme

LUX WEB VENTURES HOLDING S.A.

FINDI, S.à r.l. / MADAS, S.à r.l.

Administrateur / Administrateur

Signature / Signature

(099190/795/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2005.

**CIH, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R. C. Luxembourg B 61.990.

Suite à une décision de l'Associé Unique prise en date du 25 octobre 2005, le siège social de la société a été transféré du 27, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, au 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg.

Nous vous demandons de bien vouloir prendre note du changement d'adresse du gérant suivant:

UNIVERSAL MANAGEMENT SERVICES, S.à r.l., 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 novembre 2005.

Pour CIH, S.à r.l.

UNIVERSAL MANAGEMENT SERVICES, S.à r.l.

Gérant

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 15 novembre 2005, réf. LSO-BK03731. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(099195.3/029/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2005.

**JPMorgan EUROPEAN PROPERTY HOLDING LUXEMBOURG 4, S.à r.l.,**

**Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,-.**

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6, route de Trèves.

R. C. Luxembourg B 106.900.

*Extrait d'une lettre de démission datée du 30 juin 2005*

Par lettre du 30 juin 2005, M. James C. Stuart, résidant à c/o J.P. Morgan Investment Management Limited, 10, Aldermanbury, GB-EC2V 7 RF Londres, a démissionné avec effet au 30 juin 2005, de ses fonctions de gérant de la Société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 novembre 2005.

Pour extrait conforme

KREMER ASSOCIES & CLIFFORD CHANCE

Un mandataire

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 11 novembre 2005, réf. LSO-BK02985. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(099382.3/000/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2005.

**CEREP II, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,-.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 30, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 107.559.

*Extrait suite à la cession de parts sociales*

Il résulte d'un acte sous seing privé en date du 9 septembre 2005 que la société CEREP II L.L.C., société de droit de l'Etat du Delaware (Etats-Unis), ayant son siège social au Corporation Trust Company, 1209 Orange Street, Wilmington, Delaware 19808, Etats-Unis et enregistrée au registre de commerce de l'Etat du Delaware sous le numéro 3958584 a cédé une (1) part sociale qu'elle détenait dans la Société à la société CEREP II FINANCE, S.à r.l., société de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 30, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg et immatriculée au Registre du commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 107.558.

A la suite de l'acte sous seing privé visé ci-dessus, les deux cent cinquante (250) parts sociales représentant l'intégralité du capital social de la Société sont détenues comme suit:

- CEREP II L.L.C. détient deux cent quarante-neuf (249) parts sociales;
- CEREP II FINANCE, S.à r.l. détient une (1) part sociale.

*Pour la société*

Signature

*Un mandataire*

Enregistré à Luxembourg, le 10 novembre 2005, réf. LSO-BK02928. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(099282.3/000/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2005.

**ADYSER S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2174 Luxembourg, 5, rue du Mur.

R. C. Luxembourg B 110.142.

*Extrait des résolutions adoptées lors de la réunion du Conseil d'Administration du 8 novembre 2005*

Il résulte d'une lettre adressée à la société en date du 26 octobre 2005 que Monsieur Marc Maisch démissionne de son poste d'Administrateur, avec effet immédiat.

Conformément à l'article 10.3 des statuts, le Conseil d'Administration coopte, en remplacement de Monsieur Marc Maisch, Monsieur Salar Zahed, qui sera Administrateur de catégorie A avec tous les pouvoirs qui en découlent. Son mandat expirera lors de l'Assemblée générale annuelle de 2011.

Cette cooptation sera soumise à ratification lors de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait sincère et conforme

ADYSER S.A.

Signature

*Un mandataire*

Enregistré à Luxembourg, le 10 novembre 2005, réf. LSO-BK02724. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(099320.3/000/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2005.

**INTERIORS CONTRACTING PARTNERS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-6970 Oberanven, 25, rue Andethana.

R. C. Luxembourg B 110.673.

*Extrait du procès-verbal du Conseil d'administration du 5 septembre 2005*

Le conseil d'administration de ce jour a décidé les points suivants:

Nomination des administrateurs-délégués:

GEFILUX S.A., représentée par Monsieur François Boudry,

Monsieur Michaël Winants.

Leur mandat prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire de 2011.

GEFILUX S.A. / I.F.A. HOLDING S.A. / M. Winants

Signature / Signature / Signature

Enregistré à Luxembourg, le 11 novembre 2005, réf. LSO-BK03035. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(099471.3/000/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2005.

19158

**PRINCE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.  
R. C. Luxembourg B 33.708.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 4 juillet 2005*

L'assemblée reconduit le mandat des administrateurs, Messieurs Göran Larsson, Johan Löfgren et Lennart Löfstrand, ainsi que celui du commissaire aux comptes, FIDUCIAIRE GLACIS, S.à r.l., pour une période venant à échéance à l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice 2005.

*Pour la société*

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 11 novembre 2005, réf. LSO-BK03207. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(099376.3/506/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2005.

**PRINCE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.  
R. C. Luxembourg B 33.708.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 11 novembre 2005, réf. LSO-BK03203, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société*

Signature

(099346.3/506/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2005.

**OPTIMEX S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 32, boulevard Joseph II.  
R. C. Luxembourg B 64.881.

*Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration tenue en date du 26 février 2004*

Le Conseil d'Administration décide de transférer le siège social de la société au 32, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg.

Luxembourg, le 19 octobre 2005.

Pour copie conforme

FIDUCIAIRE DE LUXEMBOURG S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 20 octobre 2005, réf. LSO-BJ04627. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(099465.3/657/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2005.

**EUROPEAN COMPUTER SERVICES S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8070 Bertrange, 10B, Zoning Industriel Bourmicht.  
R. C. Luxembourg B 54.535.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires réunie le 9 novembre 2005 à partir de 11.00 heures au siège social que:

- 1) La démission de l'administrateur et administrateur-délégué Serge Hodebourg est acceptée;
- 2) Est nommé aux fonctions d'administrateur de la société, en remplacement de l'administrateur démissionnaire, Monsieur Henri Porignon, directeur, demeurant à L-8249 Mamer, 17, rue Mameranus. Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2008;
- 3) L'assemblée autorise le conseil d'administration de déléguer les pouvoirs de gestion journalière ainsi que de représentation de la société concernant cette gestion à l'administrateur Dominique Verreydt en remplacement de Serge Hodebourg, démissionnaire, avec pouvoir d'engager la société par sa signature conjointe avec celle d'un des deux autres administrateurs.

Luxembourg, le 15 novembre 2005.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 15 novembre 2005, réf. LSO-BK03979. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(099492.3/000/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2005.

**TS HOLDINGS (PARIS), S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Registered office: L-1736 Senningerberg, 1B, Heienhaff.  
R. C. Luxembourg B 111.835.

 —  
**STATUTES**

In the year two thousand and five, on the twenty-fourth of October.  
Before Us, Maître Joseph Elvinger, notary, residing in Luxembourg.

There appeared:

TISHMAN SPEYER EUROPEAN STRATEGIC OFFICE FUND L.P., a Limited Partnership organized under the laws of England and Wales, having its registered office at Millbank Tower, 21-24 Millbank, London SW1P 4QP, United Kingdom, registered with the registrar of companies for England and Wales under number LP8497, represented by its General Partner, TISHMAN SPEYER STRATEGIC INVESTMENTS (EUROPE) I L.L.C., a Limited Liability Company incorporated under the laws of Delaware, with its principal place of business at 45 Rockefeller Center, NY 10111, New York, United States of America,

represented by Mr Olivier Ferres, employee, with professional address at 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, by virtue of a proxy established on October 20, 2005.

The said proxy, signed *ne varietur* by the proxyholder of the person appearing and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing person, represented as stated hereabove, has requested the undersigned notary to state as follows the articles of association of a private limited liability company:

**Art. 1.** There is formed a private limited liability company, which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter the «Company»), and in particular by the law of August 10th, 1915 on commercial companies as amended (hereafter the «Law»), as well as by the present articles of association (hereafter the «Articles»), which specify in the articles 7, 10, 11 and 16 the exceptional rules applying to one member company.

**Art. 2.** The Company may carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the taking of participating interests in any enterprise in whatever form, as well as the administration, the management, the control and the development of such participating interests.

The Company may particularly use its funds for the setting-up, the management, the development and the disposal of a portfolio consisting of any securities and patents of whatever origin, participate in the creation, the development and the control of any enterprise, acquire by way of contribution, subscription, underwriting or by option to purchase and any other way whatever, any type of securities and patents, realise them by way of sale, transfer, exchange or otherwise, have developed these securities and patents, grant to the companies in which it has participating interests any support, loans, advances or guarantees.

The Company may undertake, in Luxembourg and abroad, the financing of operations by granting loans to corporations belonging to the same international group to which it belongs itself. These loans will be refinanced *inter alia* but not limited to, by financial means and instruments such as loans from shareholders or group companies or bank loans.

In general, the Company may carry out any financial, commercial, industrial, personal or real estate transactions, take any measure to safeguard its rights and make any transactions whatsoever which are directly or indirectly connected with its purposes or which are liable to promote their development or extension.

The Company may borrow in any form and proceed to the issuance of bonds which may be convertible.

**Art. 3.** The Company is formed for an unlimited period of time.

**Art. 4.** The Company will have the name TS HOLDINGS (PARIS), S.à r.l.

**Art. 5.** The registered office of the Company is established in Senningerberg.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by simple decision of the manager or in case of plurality of managers, by a decision of the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

**Art. 6.** The share capital is fixed at fifty-seven thousand five hundred Euro (EUR 57,500.-) represented by two thousand three hundred (2,300) shares of twenty-five Euro (EUR 25.-) each.

**Art. 7.** The capital may be changed at any time by a decision of the single shareholder or by a decision of the shareholders' meeting, in accordance with article 16 of the Articles.

**Art. 8.** Each share entitles to a fraction of the Company's assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

**Art. 9.** Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

**Art. 10.** In case of a single shareholder, the Company's shares held by the single shareholder are freely transferable. In the case of plurality of shareholders, the shares held by each shareholder may be transferred by application of the requirements of article 189 of the Law.

**Art. 11.** The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single shareholder or of one of the shareholders.

**Art. 12.** The Company is managed by a board of managers composed of at least three managers divided into two categories, respectively denominated «Category A Managers» and «Category B Managers». The managers need not to be shareholders. The managers may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of shareholders holding a majority of votes.

**Art. 13.** In dealing with third parties, the board of managers will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the board of managers.

Towards third parties, the Company shall be bound by the joint signature of any two managers, obligatorily one Category A Manager and one Category B Manager.

The board of managers shall have the rights to give special proxies for determined matters to one or more proxy-holders, selected from its members or not either shareholders or not.

**Art. 14.** The board of managers may delegate the day-to-day management of the Company to one or several manager(s) or agent(s) and will determine the manager's/agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency. It is understood that the day-to-day management is limited to acts of administration and thus, all acts of acquisition, disposition, financing and refinancing have to obtain the prior approval from the board of managers.

The board of managers may elect a chairman from among its members. If the chairman is unable to be present, his place will be taken by election among managers present at the meeting.

The board of managers may elect a secretary from among its members.

The meetings of the board of managers are convened by the chairman, the secretary or by any two managers. The board of managers may validly debate without prior notice if all the managers are present or represented.

A manager may be represented by another member of the board of managers.

The board of managers can only validly debate and take decisions if a majority of its members is present or represented by proxies and with at least the presence or the representation of one Category B manager. Any decisions taken by the board of managers shall require a simple majority including at least the favourable vote of one Category B manager. In case of ballot, the chairman of the meeting has a casting vote.

One or more managers may participate in a meeting by means of a conference call or by any similar means of communication initiated from Luxembourg enabling thus several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such participation shall be deemed equal to a physical presence at the meeting. Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all the members having participated.

A written decision, signed by all the managers, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the board of managers, which was duly convened and held.

Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all the members of the board of managers.

The board of managers may decide to pay interim dividends on the basis of a statement of accounts prepared by the managers showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realised profits since the end of the last fiscal year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established by law or by the Articles.

**Art. 15.** The board of managers assumes, by reason of its position, no personal liability in relation to any commitment validly made by it in the name of the Company.

**Art. 16.** The single shareholder assumes all powers conferred to the general shareholders' meeting.

In case of a plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares, which he owns. Each shareholder has voting rights commensurate with his shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

However, resolutions to alter the Articles may only be adopted by the majority of the shareholders owning at least three-quarter of the Company's share capital, subject to the provisions of the Law.

**Art. 17.** The Company's accounting year starts on the first of January and ends on the thirty-first of December of each year.

**Art. 18.** At the end of each accounting year, the Company's accounts are established and the board of managers prepares an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

**Art. 19.** The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortisation, charges and provisions represents the net profit of the Company.

Every year five per cent of the net profit will be transferred to the statutory reserve. This deduction ceases to be compulsory when the statutory reserve amounts to one tenth of the issued capital but must be resumed till the reserve fund is entirely reconstituted if, at any time and for any reason whatever, it has been broken into.

The balance is at the disposal of the shareholders.

The excess is distributed among the shareholders. However, the shareholders may decide, at the majority vote determined by the relevant laws, that the profit, after deduction of the reserve and interim dividends if any, be either carried forward or transferred to an extraordinary reserve.



**Art. 20.** At the time of winding up the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholder(s) who shall determine their powers and remuneration.

**Art. 21.** Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

*Transitory provision*

The first accounting year shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on the thirty-first of December 2006.

*Subscription - Payment*

The articles of association having thus been established, TISHMAN SPEYER EUROPEAN STRATEGIC OFFICE FUND L.P., prenamed, declared to subscribe the two thousand three hundred (2,300) shares and have them fully paid up in nominal value by contribution in cash of fifty-seven thousand five hundred Euro (EUR 57,500.-).

The amount of fifty-seven thousand five hundred Euro (EUR 57,500.-) has been fully paid up in cash and is now available to the Company, evidence thereof having been given to the notary.

*Costs*

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at two thousand Euro (EUR 2,000.-).

*Resolution of the sole shareholder*

The sole shareholder resolves to:

1. Appoint the following persons as managers:

*Category A Managers:*

- Mr Paul Anthony Galiano, Vice President and Treasurer, born on the 9th of March 1965 in New York (United States of America), residing at 210, Navajo Court, Morganville, NJ 07751, United States of America;

- Miss Geraldine Copeland-Wright, Senior Director European Counsel, born on March 25, 1971, in Leeds (United Kingdom), with professional address at 30th Floor, Millbank Tower, 21-24 Millbank, London SW1P 4QP, United Kingdom;

- Mr Timothy Edward Bannon, Managing Director, born on January 7, 1972, in Evanston, Illinois (United States of America), with professional address at 30th Floor, Millbank Tower, 21-24 Millbank, London SW1P 4QP, United Kingdom;

- Mr Burton Lehman, Vice President and Secretary, born on the 24th of November 1940 in New York (United States of America), residing at 1095, Park Avenue, Apartment 50, New York, NY 10128, United States of America;

- Mr Jerry I. Speyer, President and Chief Executive Officer, born on the 23rd of June 1940 in Wisconsin (United States of America), residing at 176, East 72nd Street, New York, NY 10021, United States of America;

- Mrs Katherine Farley, Senior Managing Director, born on the 12th of October 1949 in New York (United States of America), residing at 176, East 72nd Street, New York, NY 10021, United States of America;

- Mr Robert J. Speyer, Senior Managing Director and Assistant Secretary, born on the 11th of October 1969 in New York (United States of America), residing at 265, East 66th Street, New York, NY 10021, United States of America;

- Mr Michael Philip Maurice Spies, Senior Managing Director, born on the 4th of September 1957 in Massachusetts (United States of America), residing at 66, Redcliffe Road, London SW10 9MQ, United Kingdom.

*Category B Manager:*

- Mr Marcel Stephany, chartered accountant, born on the 4th of September 1951 in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), residing at 23, Cité Aline Mayrisch, L-7268 Bereldange, Grand Duchy of Luxembourg.

The duration of the managers' mandate is unlimited.

2. Fix the registered seat of the Company at 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg.

*Declaration*

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing parties and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, he signed together with the notary the present deed.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille cinq, le vingt-quatre octobre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

TISHMAN SPEYER EUROPEAN STRATEGIC OFFICE FUND L.P., un «Limited Partnership» organisé selon les lois Anglaises et du Pays de Galles, avec siège social à Millbank Tower, 21-24 Millbank, Londres SW1P 4QP, Royaume-Uni, enregistré auprès du registre des sociétés pour L'Angleterre et le Pays de Galles sous le numéro LP8497, TISHMAN SPEYER STRATEGIC INVESTMENTS (EUROPE) I L.L.C., une société à responsabilité limitée établie au Delaware (Etats-Unis d'Amérique), exerçant son activité principale au 45 Rockefeller Center, NY 10111, New York, Etats-Unis d'Amérique,

ici représenté par M. Olivier Ferres, employé privé, avec adresse professionnelle au 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg,

en vertu d'une procuration donnée le 20 octobre 2005,  
laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentaire, demeurera annexée aux présentes pour être enregistrée en même temps.

Lequel comparant, par son mandataire, a requis le notaire instrumentaire de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont il a arrêté les statuts comme suit:

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après la «Société»), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la «Loi»), ainsi que par les présents statuts de la Société (ci-après les «Statuts»), lesquels spécifient en leurs articles 7, 10, 11 et 16, les règles exceptionnelles s'appliquant à la société à responsabilité limitée unipersonnelle.

**Art. 2.** La société peut réaliser toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.

La Société peut entreprendre, au Luxembourg et à l'étranger, des opérations de financement en accordant des prêts à des sociétés appartenant au même groupe international auquel elle appartient. Ces prêts seraient re-financés en autres mais non exclusivement, par des moyens financiers et des instruments tels que des prêts provenant d'actionnaires ou des sociétés du groupe ou des prêts bancaires.

En général, la Société pourra également réaliser toute opération financière, commerciale, industrielle, mobilière ou immobilière, et prendre toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et faire toutes opérations généralement quelconques, qui se rattachent à son objet ou qui le favorisent.

La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit et procéder à l'émission d'obligations qui pourront être convertibles.

**Art. 3.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 4.** La Société a comme dénomination TS HOLDINGS (PARIS), S.à r.l.

**Art. 5.** Le siège social est établi à Senningerberg.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

L'adresse du siège social peut être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

**Art. 6.** Le capital social est fixé à cinquante-sept mille cinq cents euros (EUR 57.500,-) représenté par deux mille trois cents (2.300) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune.

**Art. 7.** Le capital peut être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés, en conformité avec l'article 16 des présents Statuts.

**Art. 8.** Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

**Art. 9.** Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

**Art. 10.** Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé, les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application de ce qui est prescrit par l'article 189 de la Loi.

**Art. 11.** La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

**Art. 12.** La Société est gérée par un Conseil de Gérance composé d'au moins trois gérants divisés en deux catégories, nommés respectivement «Gérants de catégorie A» et «Gérants de catégorie B». Les gérants ne doivent pas être associés. Ils peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans justification, par une décision des associés représentant une majorité des voix.

**Art. 13.** Dans les rapports avec les tiers, le Conseil de Gérance a tous pouvoirs pour agir au nom de la Société dans toutes les circonstances et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du Conseil de Gérance.

Envers les tiers, la société est valablement engagée par la signature conjointe de deux membres du Conseil de Gérance, étant obligatoirement un gérant de catégorie A et un gérant de catégorie B.

Le Conseil de Gérance a le droit de déléguer certains pouvoirs déterminés à un ou plusieurs mandataires, sélectionnés parmi ses membres ou pas, qu'ils soient associés ou pas.

Le Conseil de Gérance peut déléguer la gestion journalière de la Société à un ou plusieurs gérant(s) ou mandataire(s) et déterminera les responsabilités et rémunérations (éventuelle) des gérants/mandataires, la durée de la période de représentation et toute autre condition pertinente de ce mandat. Il est convenu que la gestion journalière se limite aux actes d'administration et qu'en conséquence, tout acte d'acquisition, de disposition, de financement et refinancement doivent être préalablement approuvés par le Conseil de Gérance.

**Art. 14.** Le Conseil de Gérance peut élire un président parmi ses membres. Si le président ne peut être présent, un remplaçant sera élu parmi les gérants présents à la réunion.

Le Conseil de Gérance peut élire un secrétaire parmi ses membres.

Les réunions du Conseil de Gérance sont convoquées par le président, le secrétaire ou par deux gérants. Le Conseil de Gérance peut valablement délibérer sans convocation préalable si tous les gérants sont présents ou représentés.

Un gérant peut en représenter un autre au Conseil.

Le Conseil de Gérance ne peut délibérer et prendre des décisions valablement que si une majorité de ses membres est présente ou représentée par procurations et qu'au moins un gérant de catégorie B est présent ou représenté. Toute décision du Conseil de Gérance doit être prise à majorité simple, avec au moins le vote affirmatif d'un gérant de catégorie B. En cas de ballottage, le président du conseil a un vote prépondérant.

Chaque gérant et tous les gérants peuvent participer aux réunions du conseil par conférence call ou par tout autre moyen similaire de communication, à partir du Luxembourg, ayant pour effet que tous les gérants participant au conseil puissent se comprendre mutuellement.

Dans ce cas, le ou les gérants concernés seront censés avoir participé en personne à la réunion. Cette décision peut être documentée dans un document unique ou dans plusieurs documents séparés ayant le même contenu, signé(s) par tous les participants.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les gérants, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du Conseil de Gérance, dûment convoquée et tenue.

Cette décision peut être documentée dans un document unique ou dans plusieurs documents séparés ayant le même contenu, signé(s) par tous les participants.

Le Conseil de Gérance peut décider de payer des acomptes sur dividendes sur base d'un état comptable préparé par les gérants duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice fiscal augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à porter en réserve en vertu d'une obligation légale ou statutaire.

**Art. 15.** Les gérants ne contractent à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

**Art. 16.** L'associé unique exerce tous les pouvoirs qui lui sont conférés par l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quel que soit le nombre de parts qu'il détient. Chaque associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre de parts détenues par lui. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social.

Toutefois, les résolutions modifiant les statuts de la Société ne peuvent être adoptés que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

**Art. 17.** L'année sociale commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année.

**Art. 18.** Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Société sont établis et le conseil de gérance prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

**Art. 19.** L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais, charges et amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

Chaque année, cinq pour cent du bénéfice net seront affectés à la réserve légale.

Ces prélèvements cesseront d'être obligatoires lorsque la réserve légale aura atteint un dixième du capital social, mais devront être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve se trouve entamé.

Le solde du bénéfice net est distribué entre les associés.

Le surplus est distribué entre les associés. Néanmoins, les associés peuvent, à la majorité prévue par la loi, décider qu'après déduction de la réserve légale et des dividendes intérimaire le cas échéant, le bénéfice sera reporté à nouveau ou transféré à une réserve spéciale.

**Art. 20.** Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associé(s) qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

**Art. 21.** Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les Statuts, il est fait référence à la Loi.

#### *Disposition transitoire*

Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la Société et se termine le trente et un décembre 2006.

*Souscription - Libération*

Les statuts de la Société ayant été ainsi arrêtés, TISHMAN SPEYER EUROPEAN STRATEGIC OFFICE FUND L.P., désigné ci-dessus, déclare souscrire aux deux mille trois cents (2.300) parts sociales et les libérer entièrement en valeur nominale par apport en liquide de cinquante-sept mille cinq cents euros (EUR 57.500,-).

Un montant de cinquante-sept mille cinq cents euros (EUR 57.500,-) a été intégralement libéré en liquide et se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

*Frais*

Le comparant a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ deux mille euros (EUR 2.000,-).

*Décision de l'associé unique*

L'associé unique décide de:

1. Nommer les personnes suivantes en tant que gérants de la Société:

*Gérants de Catégorie A:*

- M. Paul Anthony Galiano, Vice Président et trésorier, né le 9 mars 1965 à New York (Etats-Unis d'Amérique), demeurant au 210, Navajo Court, Morganville, NJ 07751, Etats-Unis d'Amérique;
- Melle Geraldine Copeland-Wright, Administrateur Conseil Européen, née le 25 mars 1971 à Leeds (Royaume-Uni), ayant son adresse professionnelle au 30th Floor, Millbank Tower, 21-24 Millbank, London SW1P 4QP, Royaume-Uni;
- M. Timothy Edward Bannon, Administrateur-délégué, né le 7 janvier 1972 à Evanston, Illinois (Etats-Unis d'Amérique), ayant son adresse professionnelle au 30th Floor, Millbank Tower, 21-24 Millbank, London SW1P 4QP, Royaume-Uni;
- M. Burton Lehman, Vice Président, né le 24 novembre 1940 à New York (Etats-Unis d'Amérique), demeurant au 1095, Park Avenue, appartement 50, New York, NY 10128, Etats-Unis d'Amérique;
- M. Jerry I. Speyer, Président Directeur Général, né le 23 juin 1940 à Wisconsin (Etats-Unis d'Amérique), demeurant au 176, East 72nd Street, New York 10021, Etats-Unis d'Amérique;
- Mme Katherine Farley, Administrateur délégué, née le 12 octobre 1949 à New York (Etats-Unis d'Amérique), demeurant au 176, East 72nd Street, New York 10021, Etats-Unis d'Amérique;
- M. Robert J. Speyer, Administrateur délégué, né le 11 octobre 1969 à New York (Etats-Unis d'Amérique), demeurant au 56, Crosby Street Apt 4B, New York, NY 1012 -4435, Etats-Unis d'Amérique;
- M. Michael Philip Maurice Spies, Administrateur délégué, né le 4 septembre 1957 à Massachusetts (Etats-Unis d'Amérique), demeurant au 66, Redcliffe Road, Londres SW10 9MQ, Royaume-Uni.

*Gérant de Catégorie B:*

- M. Marcel Stephany, expert comptable et fiscal, né le 4 septembre 1951 à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), demeurant au 23, Cité Aline Mayrisch, L-7268 Bereldange, Grand-Duché de Luxembourg.

La durée du mandat des gérants est illimitée.

2. Fixer l'adresse du siège social au 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les comparants l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparants, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: O. Ferres, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 28 octobre 2005, vol. 26CS, fol. 6, case 10. – Reçu 575 euros.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 novembre 2005.

J. Elvinger.

(100714.3/211/355) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2005 .

**EUROPEAN COMPUTER SERVICES S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8070 Bertrange, 10B, Zoning Industriel Bourmicht.

R. C. Luxembourg B 54.535.

*Décision du Conseil d'Administration du 9 novembre 2005*

Le conseil d'administration, agissant en vertu des pouvoirs lui conférés par les statuts et par une résolution de l'assemblée générale de ce jour, nomme Madame Dominique Verreydt, administratrice de sociétés, demeurant à L-8249 Mamer, 17, rue Mameranus, comme administrateur-délégué, en remplacement de Monsieur Serge Hodebourg, démissionnaire, avec pouvoir d'engager la société par sa signature conjointe avec celle d'un des deux autres administrateurs.

Luxembourg, le 15 novembre 2005.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 15 novembre 2005, réf. LSO-BK03978. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(099494.2//14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2005.

19165

**INTERNATIONAL INDUSTRIAL REALISATIONS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8399 Koerich.  
R. C. Luxembourg B 54.623.

*Procès-verbal de la réunion du conseil d'administration du 10 octobre 2005*

Le conseil d'administration soussigné, en vertu des pouvoirs qui lui sont conférés par l'assemblée générale du 10 octobre 2005, décide à l'unanimité de reconduire Mademoiselle Valérie Bauwens, demeurant à B-1390 Grez-Doiceau, 21, rue de la Ferme du Grand Sart dans ses fonctions d'administrateur-délégué avec pouvoir d'engager la société par sa signature individuelle, conformément à l'article 9 des statuts.

J. Bauwens / V. Susnjar / V. Bauwens  
*Administrateur / Administrateur / Administrateur*

Enregistré à Luxembourg, le 14 novembre 2005, réf. LSO-BK03631. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(099487.2//15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2005.

**INTERNATIONAL INDUSTRIAL REALISATIONS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8399 Koerich.  
R. C. Luxembourg B 54.623.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 10 octobre 2005*

Il ressort du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 10 octobre 2005 que l'assemblée, à l'unanimité, a:

- accepté le renouvellement des mandats d'administrateurs de Monsieur Jacques Bauwens et de Mesdames Viviane Susnjar et Valérie Bauwens jusqu'à l'assemblée générale à tenir en 2011;
- accepté la démission de Madame Claudine Depiesse de son poste de commissaire;
- accepté la désignation de Madame Michèle Grisard, employée privée, demeurant à F-54260 Allondrelle, 6, rue des Cerisiers au poste de commissaire jusqu'à l'assemblée générale à tenir en 2011;
- donné pouvoir au conseil d'administration de reconduire Mademoiselle Valérie Bauwens dans ses fonctions d'administrateur-délégué avec pouvoir d'engager la société par sa signature individuelle, conformément à l'article 9 des statuts.

Koerich, le 10 octobre 2005.

Pour extrait conforme  
V. Bauwens  
*Administrateur-délégué*

Enregistré à Luxembourg, le 14 novembre 2005, réf. LSO-BK03630. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(099486.3/000/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2005.

**P.L.A. S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1611 Luxembourg, 1, avenue de la Gare.  
R. C. Luxembourg B 61.663.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 7 novembre 2005, réf. LSO-BK01437, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 novembre 2005.

*I. Deschuytter.*

(099500.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2005.

**FRAMLINGTON INTERNATIONAL PORTFOLIOS, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.  
R. C. Luxembourg B 64.866.

Le bilan au 31 juillet 2005, enregistré à Luxembourg, le 10 novembre 2005, réf. LSO-BK02826, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 novembre 2005.

*Pour FRAMLINGTON INTERNATIONAL PORTFOLIOS, SICAV*  
DEXIA BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG, Société Anonyme  
Signatures

(099518.3/1126/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2005.

19166

**ALTERINVEST S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.  
R. C. Luxembourg B 22.593.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale des actionnaires du 7 octobre 2005*

Le siège social a été transféré de L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faiencerie, à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

Luxembourg, le 4 novembre 2005.

Pour ALTERINVEST S.A.

MeesPierson INTERTRUST (LUXEMBOURG) S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 9 novembre 2005, réf. LSO-BK02334. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(099473.3/029/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2005.

**GLACIER HOLDINGS S.C.A., Société en Commandite par Actions.**

Registered office: L-1471 Luxembourg, 398, route d'Esch.

R. C. Luxembourg B 96.377.

In the year two thousand and five, on the fourth day of November.

Before the undersigned Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

Mr Benoît Duvieusart, LL.M., residing in Luxembourg, acting as mandatory of the Board of Directors of the company GLACIER HOLDINGS S.C.A., a société en commandite par actions incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 398, route d'Esch, L-1471 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade Register under No. B 96.377,

by virtue of a proxy given in London, on October 29, 2005.

The proxy, after having been signed *ne varietur* by the proxyholder and the undersigned notary, shall remain attached to this document in order to be registered therewith.

The appearing person, acting in said capacity, has requested the undersigned notary to state his declarations as follows:

1) The company GLACIER HOLDINGS S.C.A. has been incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary, residing in Luxembourg, on 29 September 2003, published in the *Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations*, number 1177 of 10 November 2003. The articles of incorporation have lastly been modified pursuant to a deed of the undersigned notary on November 11, 2004 published in the *Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations* number 120 of 9 February 2005.

2) The subscribed share capital of the company is set at seventy-four thousand four hundred and five Swiss Francs (CHF 74,405) represented by twenty-nine thousand seven hundred and sixty-two (29,762) ordinary shares with a par value of two and one half Swiss Francs (CHF 2.50) each.

3) Pursuant to article 7.5. (a) of the articles of incorporation, the authorised capital is set at three million Swiss Francs (CHF 3,000,000.-) represented by one million two hundred thousand (1,200,000) ordinary shares with a par value of two and one half Swiss Francs (CHF 2.50) each.

The board of directors is authorised to issue shares without reserving for the existing shareholders a preferential right to subscribe to the shares issued.

4) The shareholders resolved on June 30, 2005, to authorize, within the limits of the authorized capital of the Company, the issuance to Mr Herb Hribar of three hundred (300) options to acquire up to three hundred (300) ordinary shares of the Company.

5) On October 24, 2005, the Board received a valid Notice of Exercise of Options for shares in the Company whereby Mr Herb Hribar elected to have the three hundred (300) new ordinary shares with a par value of two and one half Swiss Francs (CHF 2.50) each of the Company, issued, with effect on October 24, 2005, to the Theresa A Shanahan Living Trust, a Trust organised under the laws of State of Virginia, United States of America.

All such shares have been fully paid up, so that the total amount of seven hundred and fifty Swiss Francs (CHF 750) has been put at the disposal of the Company, as was justified to the undersigned notary.

6) In its meeting of 24 October 2005, the board of directors of the Manager of the Company decided to authorise any member of the Board, pursuant to the exercise of the options to subscribe for shares of the Company, to do all such things, and take such actions, that are necessary to amend article 7.1. (a) of the Articles of Association of the Company in order to record the related increase in its issued share capital up to seventy-five thousand one hundred fifty-five Swiss Francs (CHF 75,155.-) through the issuance of three hundred (300) new ordinary shares with a par value of two and one half Swiss Francs (CHF 2.50) each.

As a consequence of such increase of share capital, article 7.1. (a) of the articles of incorporation is amended and now reads as follows:

**«Art. 7.1. Subscribed Capital**

(a) The Company has a subscribed capital seventy-five thousand one hundred and fifty-five Swiss Francs (CHF 75,155) represented by thirty thousand and sixty-two (30,062) ordinary shares with a par value of two and one half Swiss Francs (CHF 2.50) each.»

*Evaluation*

For registration purposes the present share capital increase is valued at four hundred fifty-three Euro seventy-two cent (EUR 453.72).

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date stated at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing person the present deed is worded in English, followed by a German version; on request of the same appearing person and in case of divergences between the English text and the German text, the English text will prevail.

After reading and interpretation to the appearing person, said appearing person signed together with the notary the present deed.

**Folgt die deutsche Übersetzung:**

Im Jahre zweitausendundfünf, den vierten November.

Vor dem unterzeichneten Notar Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, mit Amtssitz in Luxemburg.

Ist erschienen:

Herr Benoît Duvieusart, LL.M., wohnhaft in Luxemburg, handelnd als Bevollmächtigter des Verwaltungsrates der Gesellschaft GLACIER HOLDINGS SCA mit Gesellschaftssitz in 398, route d'Esch, L-1471 Luxembourg, eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister zu Luxemburg Sektion unter der Nummer B 96.377, gemäß privatschriftlicher Vollmacht, ausgestellt in London am 29. Oktober 2005.

Die Vollmacht wird, nach Unterzeichnung ne varietur durch den Erschienenen und den Notar, gegenwärtiger Urkunde beigegeben um mit derselben registriert zu werden.

Der Erschienene, in der obengenannten Eigenschaft handelnd, hat den unterzeichneten Notar gebeten folgende Deklarationen festzulegen:

1) Die Kommanditaktiengesellschaft GLACIER HOLDINGS S.C.A. wurde gemäß Urkunde vom unterzeichneten am 29. Oktober 2003 gegründet, welche Urkunde veröffentlicht wurde im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Nummer 1177 vom 10. November 2003. Die Satzung wurde zum letzten Mal abgeändert gemäß Urkunde des unterzeichneten Notars vom 11. November 2004, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Nummer 120 vom 9. Februar 2005.

2) Das gezeichnete Kapital der Gesellschaft ist auf vierundsiebzigtausendvierhundertfünf Schweizer Franken (CHF 74.405,-) festgesetzt, aufgeteilt in neunundzwanzigtausendsiebenhundertzweiundsechzig (29.762) Aktien mit Nennwert von zwei Schweizer Franken und fünfzig Rappen.

3) Gemäß Artikel 7.5. (a) der Satzung ist das genehmigte Kapital auf drei Millionen Schweizer Franken (CHF 3.000.000,-) festgesetzt, aufgeteilt in eine Million zweihunderttausend (1.200.000) Aktien mit Nennwert von zwei Schweizer Franken und fünfzig Rappen.

Der Verwaltungsrat ist ermächtigt Aktien auszustellen ohne den bestehenden Aktionären ein Vorzugsrecht einzuräumen.

4) Die Aktionäre beschlossen am 30. Juni 2005, im Rahmen des genehmigten Kapitals der Gesellschaft, die Ausgabe an Herrn Herb Hribar von dreihundert (300) Optionen, um nach der ordnungsgemäßen Ausübung dieser Optionen bis zu dreihundert (300) ordentliche Aktien der Gesellschaft zu erwerben.

5) Am 24. Oktober 2005 erhielt der Verwaltungsrat eine ordnungsgemäße Benachrichtigung über die ordnungsgemäße Ausübung von Optionen für Aktien der Gesellschaft, wodurch Herr Herb Hribar die Ausgabe, mit Wirkung vom 24. Oktober 2005, der dreihundert (300) neuen ordentlichen Aktien der Gesellschaft mit einem Nennwert von zweieinhalb Schweizer Franken (CHF 2,50) pro Aktie an Theresa A Shanahan Living Trust, einen Trust errichtet gemäß den Gesetzen des Staates Virginia, Vereinigte Staaten von Amerika, wählte.

Alle diese Aktien wurden vollständig eingezahlt in bar so dass die Gesamtsumme von siebenhundertfünfzig Schweizer Franken (CHF 750,-) zur freien Verfügung der Gesellschaft steht, wie dies dem unterzeichneten Notar nachgewiesen wurde.

6) In seiner Sitzung vom 24. Oktober 2005, hat der Verwaltungsrat des Geschäftsführers der Gesellschaft beschlossen, jedes Mitglied des Verwaltungsrates zu bevollmächtigen, im Rahmen der Wahrnehmung der Optionen, das Gesellschaftskapital auf fünfundsiebzigtausend einhundertfünfundfünfzig Schweizer Franken (CHF 75.155,-) zu erhöhen durch Ausgabe von dreihundert (300) neuen Aktien ohne Nennwert, bei Erhalt einer Zahlung von zwei Schweizer Franken und fünfzig Rappen (CHF 2,50) pro Aktie in bar, sowie sämtliche Schritte zu unternehmen um Artikel 7.1.(a) der Satzung der Gesellschaft abzuändern.

Infolge der Kapitalerhöhung wird Artikel 7.1. (a) der Satzung abgeändert und lautet in Zukunft wie folgt:

**«Art. 7.1. Aktienkapital**

(a) Das gezeichnete Aktienkapital beträgt fünfundsiebzigtausend einhundertfünfundfünfzig Schweizer Franken (CHF 75.155,-), eingeteilt in dreißigtausend zweiundsechzig (30.062) Aktien mit Nennwert von zwei Schweizer Franken und fünfzig Rappen.»

*Abschätzung*

Zum Zwecke der Einregistrierung wird die gegenwärtige Kapitalerhöhung auf vierhundertdreißig Euro zweiundsiebzig Cent (EUR 453,72) abgeschätzt.

Worüber Urkunde, aufgenommen zu Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Der unterzeichnete Notar, welcher die englische Sprache versteht und spricht, stellt fest, dass auf Anfrage des Erschienenen die gegenwärtige Urkunde in Englisch verfasst wurde, gefolgt von einer deutschen Übersetzung; auf Anfrage des gleichen Erschienenen und im Falle von Unterschieden zwischen der deutschen und der englischen Fassung, wird die englische Fassung maßgebend sein.

Und nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an den Erschienenen, hat derselbe mit dem Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Signé: B. Duvieusart, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 7 novembre 2005, vol. 150S, fol. 64, case 9. – Reçu 12 euros.

Le Releveur (signé): Muller.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 novembre 2005.

A. Schwachtgen.

(100640.3/230/123) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2005.

**GLACIER HOLDINGS S.C.A., Société en Commandite par Actions.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 398, route d'Esch.

R. C. Luxembourg B 96.377.

Statuts coordonnés suivant l'acte n° 1831 du 4 novembre 2005, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

A. Schwachtgen.

(100641.3/230/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2005.

**STERREN INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.**

Registered office: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R. C. Luxembourg B 111.849.

**STATUTES**

In the year two thousand and five, on the fifteenth day of November.

Before Maître Léon Thomas known as Tom Metzler, notary residing in Luxembourg-Bonnevoie, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

1. The company STICHTING PARTICULIER FONDS FELIX, with registered office in Berg Arrarat 1, Curaçao, Netherlands Antilles,

duly represented by Mr Raphaël Rozanski, private employee, residing professionally at L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte,

by virtue of a proxy under private seal given on November 1st, 2005.

2. The company E COREAL S.A., with registered office in L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, registered with the Trade and Companies Register of Luxembourg under section B and number 38.875, duly represented by Mr Raphaël Rozanski, prenamed,

by virtue of a proxy given under private seal on November 2nd, 2005.

The said proxies, after having been signed *ne varietur* by the proxy holder of the appearing parties, and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing parties, duly represented, have drawn up the following articles of a joint stock company which they intend to organise among themselves.

**Name - Registered office - Duration - Object - Capital**

**Art. 1.** Between the above-mentioned persons and all those that might become owners of the shares created hereafter, a joint stock company is herewith formed under the name of STERREN INVESTMENTS S.A.

**Art. 2.** The registered office is in Luxembourg-City.

The company may establish branches, subsidiaries, agencies or administrative offices in the Grand Duchy of Luxembourg as well as in foreign countries by a simple decision of the board of directors.

Without any prejudice of the general rules of law governing the termination of contracts, in case the registered office of the company has been determined by contract with third parties, the registered office may be transferred to any other place within the municipality of the registered office, by a simple decision of the Board of Directors. The registered office may be transferred to any other municipality of the Grand Duchy of Luxembourg by a decision of the shareholders' meeting.

If extraordinary events of a political, economic or social character, likely to impair normal activity at the registered office or the easy communication between that office and foreign countries shall occur, or shall be imminent, the registered office may be provisionally transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances, such temporary measure shall, however, have no effect on the nationality of the company which, notwithstanding the provisional transfer of its registered office, shall remain a Luxembourg company.



One of the executive organs of the company, which has powers to commit the company for acts of daily management, shall make this declaration of transfer of the registered office and inform third parties.

**Art. 3.** The company is established for an unlimited period.

**Art. 4.** The purposes for which the company is formed are all transactions pertaining directly or indirectly to the taking of participating interests in any enterprise in whatever form, as well as the administration, the management, the control and the development of such participating interests.

The company may particularly use its funds for the setting-up, the management, the development and the disposal of a portfolio consisting of any securities and patents of whatever origin, participate in the creation, the development and the control of any enterprise, acquire by way of contribution, subscription, underwriting or by option to purchase and any other way whatever, any type of securities and patents, realise them by way of sale, transfer, exchange or otherwise, have developed these securities and patents, grant to the companies in which it has participating interests any support, loans, advances or guarantees.

The company may take all measures to safeguard its rights and make any transactions whatsoever which are directly or indirectly connected with its purposes or which are liable to promote their development or extension.

**Art. 5.** The subscribed capital of the company is fixed at EUR 31,000.- (thirty-one thousand Euro) divided into 310 (three hundred and ten) shares with a par value of EUR 100.- (one hundred Euro) each.

The shares are in registered or bearer form, at the option of the shareholders, subject to the restriction foreseen by law.

The company may, to the extent and under the terms permitted by law, redeem its own shares.

#### **Board of directors and statutory auditors**

**Art. 6.** The company is administered by a Board of not less than three members, shareholders or not, who are elected for a term which may not exceed six years by the general meeting of shareholders and who can be dismissed at any time by the general meeting.

If the post of a director elected by the general meeting becomes vacant, the remaining directors thus elected, may provisionally fill the vacancy. In this case, the next general meeting will proceed to the final election.

**Art. 7.** The Board of Directors may choose among its members a chairman and may choose among its members one or more vice-chairmen. If the board didn't choose a chairman, the presidency of the meeting is conferred to a present director. The Board of Directors may also choose a secretary, who needs not to be a director and who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of directors.

If the chairman is unable to be present, his place will be taken by one of the directors present at the meeting designated to that effect by the board.

The meetings of the Board of Directors are convened by the chairman or by any two directors.

The Board can only validly debate and take decisions if the majority of its members is present or represented, proxies between directors being permitted.

In case of emergency, the directors may cast their vote on the points of the agenda by letter, telegram, telex or telefax, confirmed by letter.

Written resolutions approved and signed by all directors shall have the same effect as resolutions voted at the directors' meetings.

**Art. 8.** Decisions of the Board are taken by an absolute majority of the votes cast. In case of an equality of votes, the chairman has a casting vote.

**Art. 9.** The minutes of the meetings of the Board of Directors shall be signed by all the directors having assisted at the debates.

Copies or extracts shall be certified conform by one director or by a proxy.

**Art. 10.** The Board of Directors is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in the company's interest. All powers not expressly reserved to the general shareholders' meeting by the law of August 10th, 1915, as subsequently modified, or by the present articles of incorporation of the company, fall within the competence of the board of directors.

**Art. 11.** The Board of Directors may delegate all or part of its powers concerning the daily management to members of the board or to third persons who need not be shareholders of the company. The delegation to a member of the Board is subject to a previous authorisation of the general meeting of shareholders.

**Art. 12.** Towards third parties, the company is in all circumstances committed by the joint signatures of any two directors. In its current relations with the public administration, the company is validly represented by one director, whose signature legally commits the company.

**Art. 13.** The company is supervised by one or several statutory auditors, shareholders or not, who are appointed by the general meeting, which determines their number and their remuneration, and who can be dismissed at any time.

The term of the mandate of the statutory auditor(s) is fixed by the general meeting of shareholders for a period not exceeding six years.

#### **General meeting**

**Art. 14.** The general meeting represents the whole body of shareholders. It has the most extensive powers to carry out or ratify such acts as may concern the corporation. The convening notices are made in the form and delays prescribed by law.

**Art. 15.** The annual general meeting will be held in the municipality of the registered office at the place specified in the convening notice on the first Thursday of the month of September at 3.00 p.m.

If such day is a holiday, the general meeting will be held on the next following business day.

**Art. 16.** The directors or the auditor(s) may convene an extraordinary general meeting. It must be convened at the written request of shareholders representing twenty per cent of the company's share capital.

**Art. 17.** Each share entitles to the casting of one vote. The company will recognise only one holder for each share; in case a share is held by more than one person, the company has the right to suspend the exercise of all rights attached to that share until one person has been appointed as sole owner in relation to the company.

#### **Business year - Distribution of profits**

**Art. 18.** The business year begins on July 1st and ends on June 30 of each year.

The Board of Directors draws up the annual accounts according to the legal requirements.

It submits these documents with a report of the company's activities to the statutory auditor(s) at least one month before the statutory general meeting.

**Art. 19.** At least five per cent of the net profit for the financial year have to be allocated to the legal reserve fund. Such contribution will cease to be compulsory when the reserve fund reaches ten per cent of the subscribed capital.

The remaining balance of the net profit is at the disposal of the general meeting.

Advances on dividends may be paid by the board of directors in compliance with the legal requirements.

The general meeting can decide to assign profits and distributable reserves to the amortisation of the capital, without reducing the corporate capital.

#### **Dissolution - Liquidation**

**Art. 20.** The company may be dissolved by a decision of the general meeting voting with the same quorum as for the amendment of the articles of incorporation.

Should the company be dissolved, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, legal or physical persons, appointed by the general meeting which will specify their powers and remunerations.

#### **General dispositions**

**Art. 21.** The law of August 10, 1915 on Commercial Companies as subsequently amended shall apply in so far as these articles of incorporation do not provide for the contrary.

##### *Transitory dispositions*

The first financial year begins on the date of incorporation of the company and ends on June 30, 2006.

The first annual general meeting shall be held in 2006.

##### *Subscription and payment*

The shares have been subscribed to as follows:

1) by the company STICHTING PARTICULIER FONDS FELIX, three hundred and nine shares. . . . .	309
2) by the company ECOREAL S.A., prenamed, one share . . . . .	<u>1</u>
Total: three hundred and ten shares . . . . .	310

The shares have been entirely paid up in cash, so that the company has now at its disposal the sum of EUR 31,000.- (thirty-one thousand Euro) as was certified to the notary executing this deed.

##### *Verification*

The notary executing this deed declares that the conditions prescribed in article 26 of the law on commercial companies of August 10th, 1915 as subsequently amended have been fulfilled and expressly bears witness to their fulfilment.

##### *Expenses*

The amount of the expenses for which the company is liable as a result of its formation is approximately fixed at EUR 2,000.- (two thousand Euro).

##### *Extraordinary general meeting*

The appearing parties, duly represented, and representing the whole of the subscribed capital, considering themselves to be duly convened, then held an extraordinary general meeting and unanimously passed the following resolutions:

##### *First resolution*

The number of directors is fixed at three.

The following have been elected as directors, for a period of six years, their mandate expiring at the ordinary general meeting of 2011:

1. The company MONTEREY SERVICES S.A., with registered office in L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, registered with the Trade and Companies Register of Luxembourg under section B and number 51.100;

2. The company UNIVERSAL MANAGEMENT SERVICES, S.à r.l., with registered office in L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, registered with the Trade and Companies Register of Luxembourg under section B and number 64.474;

3. The company EURO MANAGEMENT SERVICES S.A., with registered office in L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, registered with the Trade and Companies Register of Luxembourg under section B and number 34.766.

#### *Second resolution*

The following has been appointed as statutory auditor, for a period of six years, its mandate expiring at the ordinary general meeting of 2011:

The company COMCOLUX S.A., with registered office in L-2551 Luxembourg, 123, avenue du X Septembre, registered with the Trade and Companies Register of Luxembourg under section B and number 58.545.

#### *Third resolution*

The company's registered office is located at L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, duly represented, the present deed is worded in English, followed by a French version; on the request of the same appearing parties and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder, acting in his here above stated capacity, known to the notary by name, surname, civil status and residence, he signed the original deed together with the Notary.

#### **Suit la version française du texte qui précède:**

L'an deux mille cinq, le quinze novembre.

Par-devant Maître Léon Thomas dit Tom Metzler, notaire de résidence à Luxembourg-Bonnevoie, Grand-Duché de Luxembourg.

Ont comparu:

1. La société STICHTING PARTICULIER FONDS FELIX, avec siège social à Berg Arrarat 1, Curaçao, Netherlands Antilles,

dûment représentée par Monsieur Raphaël Rozanski, employé privé, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 1<sup>er</sup> novembre 2005.

2. La société ECOREAL S.A., avec siège social à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B et le numéro 38.875,

dûment représentée par Monsieur Raphaël Rozanski, préqualifié,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 2 novembre 2005.

Lesdites procurations, après avoir été signées ne varietur par le mandataire des comparantes et le notaire instrumentant, resteront annexées aux présentes avec lesquelles elles seront soumises à la formalité de l'enregistrement.

Lesquelles comparantes, dûment représentées, ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'elles vont constituer entre elles.

#### **Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Entre les personnes ci-avant désignées et toutes celles qui deviendraient dans la suite propriétaire des actions ci-après créées, il est formé une société anonyme sous la dénomination de STERREN INVESTMENTS S.A.

**Art. 2.** Le siège de la société est établi à Luxembourg-Ville.

Par simple décision du conseil d'administration, la société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Sans préjudice des règles du droit commun en matière de résiliation contractuelle, au cas où le siège de la société est établi par contrat avec des tiers, le siège de la société pourra être transféré sur simple décision du Conseil d'Administration à tout autre endroit de la commune du siège. Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du pays par décision de l'assemblée.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'un des organes exécutifs de la société ayant qualité de l'engager pour les actes de gestion courante et journalière.

**Art. 3.** La société est établie pour une durée illimitée.

**Art. 4.** La société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

La société pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société prendra toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques, qui se rattachent directement ou indirectement à son objet ou qui le favorisent.

**Art. 5.** Le capital souscrit de la société est fixé à EUR 31.000,- (trente et un mille euros) représenté par 310 (trois cent dix) actions d'une valeur nominale de EUR 100,- (cent euros) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur au choix de l'actionnaire, le tout dans les limites de la loi.

La société pourra, dans la mesure et aux conditions prescrites par la loi, racheter ses propres actions.

#### **Administration - Surveillance**

**Art. 6.** La société est administrée par un Conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans par l'assemblée générale des actionnaires et toujours révocables par elle.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés auront le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procédera à l'élection définitive.

**Art. 7.** Le Conseil d'Administration pourra choisir parmi ses membres un président et pourra élire en son sein un ou plusieurs vice-présidents. Si le Conseil n'a pas élu de président, la présidence de la réunion est conférée à un administrateur présent. Le Conseil d'Administration pourra également désigner un secrétaire qui n'a pas besoin d'être un administrateur et qui aura comme fonction de dresser les procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration.

En cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent désigné à cet effet par le Conseil d'Administration.

Les réunions du Conseil d'Administration se tiendront sur la convocation du président ou, à son défaut, de deux administrateurs.

Le Conseil ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres en fonctions est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs étant admis.

En cas d'urgence les administrateurs peuvent émettre leur vote sur les questions à l'ordre du jour par lettre, télégramme, télex ou télécopie confirmée par lettre.

Les résolutions écrites approuvées et signées par tous les administrateurs auront les mêmes effets que les résolutions votées en réunion du Conseil d'Administration.

**Art. 8.** Les décisions du Conseil sont prises à la majorité absolue des membres présents ou représentés. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion du Conseil est prépondérante.

**Art. 9.** Les procès-verbaux des séances du Conseil d'Administration devront être signés par tous les membres présents aux séances.

Les copies ou extraits seront certifiés conformes par un administrateur ou par un mandataire.

**Art. 10.** Le Conseil d'Administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social. Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément à l'assemblée générale par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications, ou par les présents statuts.

**Art. 11.** Le Conseil d'Administration pourra déléguer tout ou partie de ses pouvoirs de gestion journalière à des administrateurs ou à des tierces personnes qui ne doivent pas nécessairement être actionnaires de la société. La délégation à un administrateur est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

**Art. 12.** Vis-à-vis des tiers, la société est engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux administrateurs. La signature d'un seul administrateur sera toutefois suffisante pour représenter valablement la société dans ses rapports avec les administrations publiques.

**Art. 13.** La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés par l'assemblée générale qui fixe leur nombre et leur rémunération et qui peuvent être révoqués à tout moment.

La durée du mandat de commissaire est fixée par l'assemblée générale pour une période qui ne peut dépasser six années.

#### **Assemblée générale**

**Art. 14.** L'assemblée générale réunit tous les actionnaires.

Elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider des affaires sociales. Les convocations se font dans les formes et délais prévus par la loi.

**Art. 15.** L'assemblée générale annuelle se réunira dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans la convocation, le premier jeudi du mois de septembre à 15.00 heures.

Si la date de l'assemblée tombe sur un jour férié, elle se réunira le premier jour ouvrable qui suit.

**Art. 16.** Une assemblée générale extraordinaire peut être convoquée par le conseil d'administration ou par le(s) commissaire(s). Elle doit être convoquée sur la demande écrite d'actionnaires représentant le cinquième du capital social.

**Art. 17.** Chaque action donne droit à une voix. La société ne reconnaîtra qu'un propriétaire par action; si une action de la société est détenue par plusieurs propriétaires en propriété indivise, la société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

#### **Année sociale - Répartition des bénéfices**

**Art. 18.** L'année sociale commence le premier juillet et finit le trente juin de chaque année.

Le Conseil d'Administration établit les comptes annuels tel que prévu par la loi.

Il remet ces pièces avec un rapport sur les opérations de la société un mois au moins avant l'assemblée générale ordinaire au(x) commissaire(s).

**Art. 19.** Sur le bénéfice net de l'exercice, il est prélevé cinq pour cent au moins pour la formation du fonds de réserve légale. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint dix pour cent du capital social.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Le conseil d'administration pourra verser des acomptes sur dividendes sous l'observation des règles y relatives.

L'assemblée générale peut décider que les bénéfices et réserves distribuables seront affectés à l'amortissement du capital sans que le capital exprimé soit réduit.

### Dissolution - Liquidation

**Art. 20.** La société pourra être dissoute par décision de l'assemblée générale, statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommées par l'assemblée générale qui déterminera leurs pouvoirs et leur rémunération.

### Disposition générale

**Art. 21.** La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

#### *Dispositions transitoires*

Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la société et se terminera le 30 juin 2006.

La première assemblée générale annuelle se tiendra en 2006.

#### *Souscription et paiement*

Les actions ont été souscrites comme suit:

1) par la société STICHTING PARTICULIER FONDS FELIX, prénommée, trois cent neuf actions . . . . .	309
2) par la société ECOREAL S.A., prénommée, une action . . . . .	1
trois cent dix actions . . . . .	310

Les actions ont été intégralement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de EUR 31.000,- (trente et un mille euros) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société ainsi qu'il a été justifié au notaire instrumentant.

#### *Constatation*

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

#### *Frais*

Le montant des frais incombant à la société du chef de sa constitution s'élève à environ EUR 2.000,- (deux mille euros).

#### *Assemblée générale extraordinaire*

Et à l'instant les comparantes, dûment représentées et représentant l'intégralité du capital souscrit, se sont constituées en assemblée générale extraordinaire à laquelle elles se reconnaissent dûment convoquées et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ont à l'unanimité des voix, pris les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

Le nombre d'administrateurs est fixé à trois.

Sont appelées aux fonctions d'administrateurs, pour une période de six ans, leur mandat expirant à l'assemblée générale ordinaire de 2011:

1. La société MONTEREY SERVICES S.A., avec siège social à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B et le numéro 51.100;

2. La société UNIVERSAL MANAGEMENT SERVICES, S.à r.l., avec siège social à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B et le numéro 64.474;

3. La société EURO MANAGEMENT SERVICES S.A., avec siège social à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B et le numéro 34.766.

#### *Deuxième résolution*

Est appelée aux fonctions de commissaire aux comptes, pour une période de six ans, son mandat expirant à l'assemblée générale ordinaire de 2011:

La société anonyme COMCOLUX S.A., avec siège social à L-2551 Luxembourg, 123, avenue du X Septembre, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B et le numéro 58.545.

#### *Troisième résolution*

Le siège social de la société est fixé à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise déclare que sur la demande des comparantes, dûment représentées, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française, à la requête des mêmes comparantes et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé, date qu'en tête des présentes à Luxembourg.

Et lecture faite et interprétation de tout ce qui précède en langue de lui connue, donnée au comparant, agissant ès-dites qualités, connu du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé le présent acte avec Nous, Notaire.

Signé: R. Rozanski, T. Metzler.

Enregistré à Luxembourg, le 16 novembre 2005, vol. 150S, fol. 73, case 9. – Reçu 310 euros.

Le Receveur (signé): Muller.

Pour copie conforme, délivrée, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Bonnevoie, le 18 novembre 2005.

T. Metzler.

(100748.3/222/350) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2005.

**ACTUEL INVEST S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1611 Luxembourg, 1, avenue de la Gare.

R. C. Luxembourg B 74.197.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 7 novembre 2005, réf. LSO-BK01436, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 novembre 2005.

I. Deschuytter.

(099501.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2005.

**HSBC DEWAAY LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 18, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 62.966.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 11 octobre 2005 que:

Messieurs Jean-Paul Loos, Jacques Peters, Olivier De Jamblinne, Yves Pitsaer et Richard Schneider, tous demeurant professionnellement au 18, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, ont été nommés administrateurs en remplacement de Messieurs Gérard De Bartillat, Eugène Meunier, Richard Schneider, André Beier, Henri Servais, Bernard De Bellefroid et Peter Boyles démissionnaires.

Le mandat des nouveaux administrateurs expirera à l'issue de l'Assemblée Générale à tenir en 2010 statuant sur les comptes de l'exercice 2009.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 novembre 2005.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 15 novembre 2005, réf. LSO-BK03889. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(099502.3/727/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2005.

**PARKWAY EUROPE HOLDINGS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1611 Luxembourg, 65, avenue de la Gare.

R. C. Luxembourg B 82.603.

La société a été constituée suivant acte reçu par Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 20 juin 2001, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 1206 du 20 décembre 2001.

Les états financiers au 31 octobre 2004, enregistrés à Luxembourg, le 16 novembre 2005, réf. LSO-BK04349, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

PARKWAY EUROPE HOLDINGS, S.à r.l.

Signature

(099622.3/250/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2005.

**TVSL, Société Anonyme,  
(anc. SBS BROADCASTING S.A.).**  
Registered office: Luxembourg.  
R. C. Luxembourg B 31.996.

In the year two thousand and five, on the third of October.

Before Us, Maître Jean-Joseph Wagner, notary, residing in Sanem (Grand Duchy of Luxembourg).

Was held an Extraordinary General Meeting of shareholders of SBS BROADCASTING S.A., a société anonyme, having its registered office in Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 31.996, incorporated pursuant to a notarial deed dated 24 October 1989, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 88 of 20 March 1990. The Articles of Incorporation have been amended for the last time pursuant to a deed of the undersigned notary dated 26 September 2005, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

The meeting was opened at 10.00 a.m. with Mr Guy Harles, Maître en droit, residing in Luxembourg, in the chair, who appointed as secretary Mrs Sophie Wagner-Chartier, Docteur en droit, residing in Luxembourg.

The meeting elected as scrutineer Mr Erik Moe, Company Secretary, residing in Amsterdam.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state:

I.- That the agenda of the meeting is the following:

*Agenda:*

1. To approve the asset sale and other transactions contemplated by the sale and purchase agreement included as Appendix B to this Circular;

2. To ratify all actions taken by members of the Board of Directors of SBS and its Special Committee and all persons authorized by the Board of Directors of SBS in connection with entering into the sale and purchase agreement;

3. Subject to the condition precedent that the closing of the asset sale occurs, to authorize and approve the dissolution and liquidation of SBS immediately following the closing of the asset sale in accordance with the sale and purchase agreement, including the making of the liquidation distribution of the asset sale proceeds and certain other amounts as set out in the sale and purchase agreement;

4. Subject to the condition precedent that the closing of the asset sale occurs, to appoint Christian Billon and Paul Mousel to act through a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée) as liquidators (liquidateurs) of SBS and approve the remuneration of the liquidators at an hourly rate of four hundred Euro (EUR 400.-), excluding VAT;

5. To amend the articles of incorporation of SBS in order to change the name of the company following the closing of the asset sale in accordance with the sale and purchase agreement;

6. To approve a payment of seventy-five thousand United States Dollars (USD 75,000.-) to each member of the Special Committee of the Board of Directors of SBS (other than Shane O'Neill), and an additional payment of twenty-five thousand United States Dollars (USD 25,000.-) to the chairman of the Special Committee, in recognition of the additional responsibilities assumed by the members and chairman of the Special Committee in connection with the transactions contemplated by the sale and purchase agreement, together with the reimbursement of reasonable out-of-pocket expenses incurred by the members of the Special Committee in connection with their services as members of the Special Committee; and

7. Any other matter properly brought before the meeting of the shareholders, including procedural matters relating to the conduct of the meeting.

II.- That the shareholders present or represented, the proxies of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list, signed by the shareholders, the proxies of the represented shareholders and by the board of the meeting, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities;

III.- That the present meeting has been duly convened by registered mail addressed to all shareholders on the second day of September 2005;

IV.- That pursuant to the attendance list, nineteen million nine hundred and sixty-nine thousand seven hundred and forty-one (19,969,741) shares out of thirty-two million nine hundred and eighty-one thousand three hundred and twenty-seven (32,981,327) voting shares at the close of business on August 24, 2005, are represented and all the shareholders present or represented declare that they have had the notice and got knowledge of the agenda prior to this meeting;

V.- That the present meeting, representing sixty point fifty-five percent (60.55%) of the capital, is regularly constituted and may validly deliberate on all the items on the agenda.

Then the general meeting, after deliberation, took the following resolutions:

*First resolution*

The general meeting of the Company decides to approve the asset sale of the Company and other transactions contemplated by the sale and purchase agreement included as Appendix B to the shareholders' circular of the Company, dated September 1, 2005 (the «Sale and Purchase Agreement»).

This resolution has been taken by: eighteen million four hundred and seventy-eight thousand eight hundred and fifty-six (18,478,856) votes for; two hundred and fifty-eight thousand four hundred and twenty (258,420) votes against and one million two hundred thirty-two thousand four hundred and sixty-five (1,232,465) votes abstained.

*Second resolution*

The general meeting decides to ratify all actions taken by members of the Board of Directors of the Company and its Special Committee and all persons authorized by the Board of Directors of Company in connection with entering into the Sale and Purchase Agreement.

This resolution has been taken by: eighteen million four hundred sixty-eight thousand nine hundred thirty-seven (18,468,937) votes for; two hundred sixty thousand one hundred and thirty-nine (260,139) votes against and one million two hundred forty thousand six hundred and sixty-five (1,240,665) votes abstained.

*Third resolution*

The general meeting decides, subject to the condition precedent that the closing of the asset sale occurs, to authorize and approve the dissolution and liquidation of the Company immediately following the closing of the asset sale in accordance with the Sale and Purchase Agreement, including the making of the liquidation, the distribution of the asset sale proceeds and certain other amounts as set out in the Sale and Purchase Agreement.

The general meeting decides that the board of directors of the Company, with full powers of substitution, will appear before notary to acknowledge the realisation of the condition precedent of the closing of the asset sale, and the dissolution and the liquidation of the Company, as provided for by this present resolution.

This resolution has been taken by: nineteen million thirty-eight thousand two hundred and ninety-nine (19,038,299) votes for; two hundred and thirty-one thousand seven hundred and forty-eight (231,748) votes against and six hundred and ninety-nine thousand six hundred and ninety-four (699,694) votes abstained.

*Fourth resolution*

The general meeting decides, subject to the condition precedent that the closing of the asset sale occurs, to appoint TVSL LIQUIDATION, S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée) having its registered office at 14, rue Erasme, L-1468 Luxembourg, as liquidator (liquidateur) of the Company and to approve the remuneration of the liquidator at an hourly rate of four hundred Euro (EUR 400), excluding VAT.

The liquidator has the broadest powers as provided for by Articles 144 to 148 bis of the Law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended.

It may accomplish all the acts provided for by Article 145 without requesting the authorization of the general meeting in the cases in which it is requested.

It may exempt the registrar of mortgages to take registration automatically; renounce all the real rights, preferential rights mortgages, actions for rescission; remove the attachment, with or without payment of all the preferential or mortgaged registrations, transcriptions, attachments, oppositions or other impediments.

The liquidator is relieved from inventory and may refer to the accounts of the corporation.

It may, under his responsibility, for special or specific operations, delegate to one or more proxies such part of his powers he determines and for the period he will fix.

The general meeting decides that the board of directors of the Company, with full powers of substitution, will appear before notary to acknowledge the realisation of the condition precedent of the closing of the asset sale and the taking up of office by the liquidator.

This resolution has been taken by: nineteen million thirty-seven thousand one hundred and four (19,037,104) votes for; two hundred and thirty-four thousand five hundred and forty-eight (234,548) votes against and six hundred and ninety-eight thousand eighty-nine (698,089) votes abstained.

*Fifth resolution*

The general meeting decides to amend the articles of incorporation of SBS in order to change the name of the company following the closing of the asset sale in accordance with the Sale and Purchase Agreement.

The new name of the Company will be TVSL, société anonyme.

Following this change, article 1 of the articles of incorporation of the Company is amended and read as follows:

«There is hereby established among the subscribers and all those who may become owners of the shares hereafter issued a corporation in the form of a société anonyme, under the name of TVSL, société anonyme.»

The general meeting decides that the board of directors of the Company, with full powers of substitution, will appear before notary to acknowledge the closing of the asset sale, and the change of name of the Company and the entering into of article 1 as amended.

This resolution has been taken by: nineteen million thirty-five thousand seven hundred and sixty-seven (19,035,767) votes for; two hundred and thirty-one thousand seven hundred and seventy-eight (231,778) votes against and seven hundred and two thousand one hundred and ninety-six (702,196) votes abstained.

*Sixth resolution*

The general meeting decides to approve a payment of seventy-five thousand United States Dollars (USD 75,000.-) to each member of the Special Committee of the Board of Directors of the Company (other than Shane O'Neill), and an additional payment of twenty-five thousand United States Dollars (USD 25,000.-) to the chairman of the Special Committee, in recognition of the additional responsibilities assumed by the members and chairman of the Special Committee in connection with the transactions contemplated by the Sale and Purchase Agreement, together with the reimbursement of reasonable out-of-pocket expenses incurred by the members of the Special Committee in connection with their services as members of the Special Committee.

This resolution has been taken by: sixteen million seven hundred and one thousand two hundred and twenty-nine (16,701,229) votes for; two million twenty-eight thousand three hundred and thirteen (2,028,313) votes against and one million two hundred and forty thousand one hundred and ninety-nine (1,240,199) votes abstained.

There being no further business, the meeting is terminated.



Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary, who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the appearing persons and in case of divergence between the English and the French text, the English version will be prevailing.

The document having been read to the persons appearing, all known to the notary by their names, first names, civil status and residences, the members of the board signed together with the notary the present deed.

### Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille cinq, le trois octobre.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme SBS BROADCASTING S.A., ayant son siège social à Luxembourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 31.996, constituée suivant acte notarié en date du 24 octobre 1989, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 88 du 20 mars 1990. Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 26 septembre 2005, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

L'assemblée est ouverte à 10.00 heures sous la présidence de Monsieur Guy Harles, Maître en droit, demeurant à Luxembourg,

qui nomme secrétaire Madame Sophie Wagner-Chartier, Docteur en droit, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutateur Monsieur Erik Moe, Company Secretary, demeurant à Amsterdam.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant de prendre acte:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

#### Ordre du jour:

1. Approuver la vente de l'actif et les autres transactions prévues par le contrat de vente et d'achat joint en Annexe B à cette Circulaire;

2. Ratifier toutes les actions prises par les membres du Conseil d'Administration de SBS et de son Comité Spécial et par toutes personnes autorisées par le Conseil d'Administration de SBS en relation avec la signature du contrat de vente et d'achat;

3. Sous réserve de la réalisation de la condition préalable que la vente de l'actif soit conclue, autoriser et approuver la dissolution et la liquidation de SBS avec effet immédiatement après la conclusion de la vente de l'actif, conformément au contrat d'achat et de vente, y compris la réalisation de la liquidation, la distribution du produit de la vente de l'actif et de certains autres montants comme indiqué dans le contrat de vente et d'achat;

4. Sous réserve de la condition réalisation de la condition préalable que la vente de l'actif soit conclue, nommer Christian Billon et Paul Mousel pour agir par le biais d'une société à responsabilité limitée luxembourgeoise, comme liquidateurs de SBS et approuver la rémunération des liquidateurs à un taux horaire de 400 EUR (hors TVA).

5. Modifier les statuts de SBS afin de changer le nom de la société après la conclusion de la vente de l'actif, conformément au contrat de vente et d'achat;

6. Approuver le paiement de soixante-quinze mille dollars des Etats-Unis (USD 75.000) à chaque membre du Comité Spécial et du Conseil d'Administration de SBS (autre que Shane O'Neill), et un paiement supplémentaire de vingt-cinq mille dollars des Etats-Unis (USD 25.000) au président du Comité Spécial en reconnaissance des responsabilités supplémentaires assumées par les membres et le président du Comité Spécial en relation avec les transactions prévues par le contrat d'achat et de vente, ainsi que le remboursement des frais raisonnables encourus par les membres du Comité Spécial dans le cadre de leurs services en tant que membres du Comité Spécial; et

7. Toute autre question correctement introduite devant l'assemblée générale des actionnaires, y compris des questions de procédure relatives à la conduite de l'assemblée générale.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement;

III.- Que la présente assemblée générale a dûment été convoquée par lettre recommandée adressée à tous les actionnaires en date du 2 septembre 2005;

IV.- Que suivant la liste de présence, dix-neuf millions neuf cent soixante-neuf mille sept cent quarante et une (19.969.741) actions sur trente-deux millions neuf cent quatre-vingt-un mille trois cent vingt-sept (32,981,327) actions ayant droit de vote lors de la fermeture des bureaux le 24 août 2005, sont représentées et tous les actionnaires présents ou représentés et déclarent qu'ils ont été dûment convoqués et qu'ils ont eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable;

V.- Que la présente assemblée, réunissant soixante virgule cinquante-cinq pour cent (60,55%) du capital, est régulièrement constituée, peut valablement délibérer sur les points portés à l'ordre du jour.

L'assemblée générale après avoir délibéré, prend les résolutions suivantes:

#### Première résolution

L'assemblée générale décide d'approuver la vente de l'actif et les autres transactions prévues par le contrat de vente et d'achat joint en Annexe B de la Circulaire du 1<sup>er</sup> septembre 2005 adressée aux actionnaires par la Société (le «Contrat de Vente et Achat»).

Cette résolution est adoptée par: dix-huit millions quatre cent soixante-dix-huit mille huit cent cinquante-six (18.478.856) votes pour deux cent cinquante-huit mille quatre cent vingt (258.420) votes contre et un million deux cent trente-deux mille quatre cent soixante-cinq (1.232.465) abstentions.

*Deuxième résolution*

L'assemblée générale décide de ratifier toutes les actions prises par les membres du Conseil d'Administration de la Société et de son Comité Spécial et par toutes personnes autorisées par le Conseil d'Administration de la Société, en relation avec la signature du Contrat de Vente et d'Achat.

Cette résolution est adoptée par: dix-huit millions quatre cent soixante-huit mille neuf cent trente-sept (18.468.937) votes pour deux cent soixante mille cent trente-neuf (260.139) votes contre et un million deux cent quarante mille six cent soixante-cinq (1.240.665) abstentions.

*Troisième résolution*

L'assemblée générale décide, sous réserve de la réalisation de la condition préalable de la conclusion de la vente de l'actif, d'autoriser et d'approuver la dissolution et la liquidation de la Société avec effet immédiatement après la conclusion de la vente de l'actif, conformément au Contrat de Vente et d'Achat, y compris la réalisation de la liquidation, la distribution du produit de la vente de l'actif et de certains autres montants comme indiqué dans le Contrat de Vente et d'Achat.

L'assemblée générale décide que le conseil d'administration, avec tous pouvoirs de substitution, fera constater devant notaire la réalisation de la condition préalable de la conclusion de la vente de l'actif de la Société et la dissolution et la mise en liquidation de la Société telle que prévue à la présente résolution.

Cette résolution est adoptée par: dix-neuf millions trente-huit mille deux cent quatre-vingt-dix-neuf (19.038.299) votes pour deux cent trente et un mille sept cent quarante-huit (231.748) votes contre et six cent quatre-vingt-dix-neuf mille six cent quatre-vingt-quatorze (699.694) abstentions.

*Quatrième résolution*

L'assemblée générale décide, sous réserve de la réalisation de la condition préalable de la conclusion de la vente de l'actif, de nommer TVSL LIQUIDATION, S.à r.l., société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 14, rue Erasme, L-1468 Luxembourg, en tant que liquidateur et d'approuver la rémunération du liquidateur à un taux horaire de quatre cents euros (EUR 400) hors TVA.

Le liquidateur aura les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148 bis de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Il pourra accomplir les actes prévus à l'article 145 sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans les cas où elle est requise.

Il pourra dispenser le conservateur des hypothèques de prendre inscription d'office; renoncer à tous droits réels, privilèges, hypothèques, actions résolutoires; donner mainlevée, avec ou sans paiement de toutes inscriptions privilégiées ou hypothécaires, transcriptions, saisies, oppositions ou autres empêchements.

Le liquidateur sera dispensé de l'inventaire et peut se référer aux comptes de la société.

Il pourra, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales ou déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il détermine et pour la durée qu'il fixera.

L'assemblée générale décide que le conseil d'administration, avec tous pouvoirs de substitution, fera constater devant notaire la réalisation de la condition préalable de la conclusion de la vente de l'actif de la Société et l'entrée en fonction du liquidateur.

Cette résolution est adoptée par: dix-neuf millions trente-sept mille cent quatre (19.037.104) votes pour deux cent trente-quatre mille cinq cent quarante-huit (234.548) votes contre et six cent quatre-vingt-dix-huit mille quatre-vingt-neuf (698.089) abstentions.

*Cinquième résolution*

L'assemblée générale décide de modifier les statuts de la Société afin de changer le nom de la Société après la réalisation de la vente de l'actif, conformément au Contrat de Vente et d'Achat.

La nouvelle dénomination sociale de la société sera TVSL, société anonyme.

Suite à cette résolution, l'article premier des statuts de la Société est modifié et aura la teneur suivante:

«Il est formé entre les souscripteurs et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées, une société sous forme de société anonyme sous la dénomination de TVSL, société anonyme.

L'assemblée générale décide que le conseil d'administration, avec tous pouvoirs de substitution, fera constater devant notaire la réalisation de la vente de l'actif de la Société et fera constater le changement de dénomination sociale et l'entrée en vigueur de l'article 1<sup>er</sup> modifié.

Cette résolution est adoptée par: dix-neuf millions trente-cinq mille sept cent soixante-sept (19.035.767) votes pour deux cent trente et un mille sept cent soixante-dix-huit (231.778) votes contre et sept cent deux mille cent quatre-vingt-seize (702.196) abstentions.

*Sixième résolution*

L'assemblée générale décide d'approuver le paiement de soixante-quinze mille dollars des Etats-Unis (USD 75.000) à chaque membre du Comité Spécial et du Conseil d'Administration de la Société (autre que Shane O'Neill), et un paiement supplémentaire de vingt-cinq mille dollars des Etats-Unis (USD 25.000) au président du Comité Spécial en reconnaissance des responsabilités supplémentaires assumées par les membres et le président du Comité Spécial en relation avec les transactions prévues par le contrat d'achat et de vente, ainsi que le remboursement des frais raisonnables encourus par les membres du Comité Spécial dans le cadre de leurs services en tant que membres du Comité Spécial.

Cette résolution est adoptée par: seize millions sept cent un mille deux cent vingt-neuf (16.701.229) votes pour deux millions vingt-huit mille trois cent treize (2.028.313) votes contre et deux millions deux cent quarante mille cent quatre-vingt-dix-neuf (2.240.199) abstentions.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, les membres du bureau ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: G. Harles, S. Wagner-Chartier, E. Moe, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 4 octobre 2005, vol. 897, fol. 41, case 12. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Ries.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 14 novembre 2005.

J.-J. Wagner.

(101608.2/239/268) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2005.

### **CHANUKA S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8211 Mamer, 53, route d'Arlon.

R. C. Luxembourg B 68.722.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 7 novembre 2005, réf. LSO-BK01433, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 novembre 2005.

I. Deschuytter.

(099503.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2005.

### **INVENERGY WIND EUROPE II, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,-.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R. C. Luxembourg B 111.311.

Il est porté à la connaissance de tous que, en date du 8 novembre 2005, la société INVENERGY WIND LLC, avec siège social au One South Wacker Drive, Suite 2020, Chicago, Illinois 60606, a cédé 100 parts sociales de la société INVENERGY WIND EUROPE II, S.à r.l., ayant son siège social au 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg à INVENERGY WIND EUROPE II LLC, avec siège social au One South Wacker Drive, Suite 2020, Chicago, Illinois 60606.

Luxembourg, le 10 novembre 2005.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 14 novembre 2005, réf. LSO-BK03687. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(099531.3/655/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2005.

### **YMA S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-7220 Walferdange, 105, route de Diekirch.

R. C. Luxembourg B 111.850.

#### STATUTS

L'an deux mille cinq, le vingt-six septembre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

1) DAEDALUS OVERSEAS INC., société de droit Panaméen, ayant son siège social à Arango-Orillac Building 2nd floor, East 54th Street, Panama, République de Panama;

2) BRIGHT GLOBAL S.A., société de droit des Iles Vierges Britanniques, ayant son siège social au 3161 Road Town, Tortola, Iles Vierges Britanniques;

tous deux ici représentés par Monsieur Hubert Janssen, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg en vertu de deux procurations sous seing privé établies le 26 juillet 2005.

Lesquelles procurations, après avoir été signées ne varietur par le mandataire des comparants et le notaire instrumentant, resteront annexées aux présentes pour être soumises avec elles aux formalités de l'enregistrement.

Lequel comparant, agissant ès dite qualité a requis le notaire instrumentaire de dresser acte constitutif d'une société anonyme que les parties déclarent constituer entre eux et dont elles ont arrêté les statuts comme suit:

## Chapitre I<sup>er</sup>. - Forme, Nom, Siège social, Objet, Durée

### Art. 1<sup>er</sup>. Forme

Il est formé entre les souscripteurs et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions émises ci-après une société anonyme qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après «la Société»), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après «la Loi»), ainsi que par les présents statuts de la Société (ci-après «les Statuts»).

### Art. 2. Objet

La Société a pour objet la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans d'autres sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit et la gestion de ces participations. La Société pourra en particulier acquérir par souscription, achat, et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et en général toutes valeurs ou instruments financiers émis par toute entité publique ou privée, y compris des sociétés de personnes. Elle pourra participer dans la création, le développement, la gestion et le contrôle de toute société ou entreprise. Elle pourra en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit. Elle peut procéder, par voie de placement privé, à l'émission de parts et d'obligations et d'autres titres représentatifs d'emprunts et/ou de créances. La Société pourra prêter des fonds, y compris ceux résultant des emprunts et/ou des émissions d'obligations, à ses filiales, sociétés affiliées et à toute autre société. Elle peut également consentir des garanties ou des sûretés au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations ou les obligations de ses filiales, sociétés affiliées ou de toute autre société. La Société pourra en outre gager, nantir, céder, grever de charges toute ou partie de ses avoirs ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur toute ou partie de ses avoirs.

La Société peut, d'une manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à des investissements en vue d'une gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les créanciers, fluctuations monétaires, fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

La société a également pour objet toutes les opérations commerciales, industrielles techniques ou financières en relation avec les activités de conseil économique.

La Société pourra accomplir toutes opérations commerciales, financières ou industrielles ainsi que tous transferts de propriété mobiliers ou immobiliers, qui directement ou indirectement favorisent la réalisation de son objet social ou s'y rapportent de manière directe ou indirecte.

### Art. 3. Durée

La Société est constituée pour une durée illimitée.

### Art. 4. Dénomination

La Société a comme dénomination YMA S.A.

### Art. 5. Siège social

Le siège de la Société est établi à Luxembourg.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires délibérant comme en matière de modification des Statuts.

L'adresse du siège social peut être déplacée à l'intérieur de la commune par décision du Conseil d'Administration.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

## Chapitre II. - Capital, Actions

### Art. 6. Capital social

6.1. Le capital social est fixé à EUR 31.000,- représenté par 310 actions d'une valeur nominale de EUR 100,- chacune, libérées intégralement.

Les actions peuvent être nominatives ou au porteur, au gré de l'actionnaire.

6.2. En plus du capital social, un compte de prime d'émission peut être établi auquel toutes les primes payées sur une part sociale en plus de la valeur nominale seront transférées. L'avoir de ce compte de primes peut être utilisé pour effectuer le remboursement en cas de rachat des actions des actionnaires par la Société, pour compenser des pertes nettes réalisées, pour effectuer des distributions aux actionnaires, ou pour être affecté à la réserve légale.

### Art. 7. Augmentation et réduction du capital social

Le capital émis de la Société peut être augmenté ou réduit, en une ou en plusieurs fois, par une décision de l'assemblée générale des actionnaires adoptée aux conditions de quorum et de majorité exigées par ces Statuts ou, selon le cas, par la Loi pour toute modification des Statuts.

### Art. 8. Rachat d'actions propres

La Société peut procéder au rachat de ses propres actions, sous les conditions prévues par la loi.

## Chapitre III. - Administration

### Art. 9. Conseil d'Administration

La Société est administrée par un Conseil d'Administration composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs sont nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans, par l'assemblée générale des actionnaires, et sont toujours révocables par elle.

Le nombre des administrateurs et leur rémunération et la durée de leur mandat sont fixés par l'assemblée générale de la Société.

#### **Art. 10. Réunions du Conseil d'Administration**

10.1. Le Conseil d'Administration peut choisir parmi ses membres un président.

10.2. Le Conseil d'Administration se réunit sur la convocation du président s'il y en a un ou sur convocation de deux Administrateurs, aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige.

10.3. Avis écrit de toute réunion du Conseil d'Administration de la Société sera donné à tous les administrateurs au moins 24 (vingt-quatre) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature (les motifs) de cette urgence seront mentionnés brièvement dans l'avis de convocation. La réunion peut être valablement tenue sans convocation préalable si tous les administrateurs de la Société sont présents ou représentés lors du Conseil d'Administration de la Société et déclarent avoir été dûment informés de la réunion et de son ordre du jour. Il peut aussi être renoncé à la convocation écrite avec l'accord de chaque administrateur de la Société donné par écrit soit en original, soit par téléfax, câble, télégramme ou télex. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil d'administration de la Société se tenant à une heure et à un endroit prévus dans une résolution préalablement adoptée par le Conseil d'Administration.

10.4. Tout Administrateur pourra se faire représenter aux Conseil d'Administration de la Société en désignant par écrit soit en original, soit par téléfax, câble, télégramme ou télex un autre Administrateur comme son mandataire.

10.5. Tout administrateur peut participer à la réunion du Conseil d'Administration de la Société par conférence téléphonique ou par tout autre moyen de communication similaire, ayant pour effet que toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'entendre, se parler et délibérer dûment. Dans ce cas, le ou les membres concernés seront censés avoir participé en personne à la réunion.

10.6. Nonobstant les dispositions qui précèdent, une décision du Conseil d'Administration de la Société peut également être prise par voie circulaire. Une telle résolution doit consister en un seul ou plusieurs documents contenant les résolutions signées par tous les membres du Conseil d'Administration de la Société. La date d'une telle décision sera la date de la dernière signature.

#### **Art. 11. Décisions du Conseil d'Administration**

Le Conseil d'Administration peut délibérer valablement si un quorum d'Administrateurs est présent ou représenté à ce conseil. Ce quorum est réputé présent ou représenté si la majorité des Administrateurs de la Société est présente ou représentée. Les décisions prises par le Conseil d'Administration nécessitent le vote de la majorité des Administrateurs présents ou représentés.

En cas de ballottage lors d'une réunion, le président de la réunion aura voix prépondérante.

#### **Art. 12. Pouvoirs du Conseil d'Administration de la Société**

Le Conseil d'Administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social. Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la Loi ou les Statuts à l'assemblée générale.

Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, sont suivies au nom de la Société par le Conseil d'Administration, poursuites et diligences de son président ou d'un administrateur-délégué à ces fins.

#### **Art. 13. Signatures autorisées**

La Société est engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux Administrateurs, ou par la seule signature d'un Administrateur-Délégué, sans préjudice des décisions à prendre quant à la signature sociale en cas de délégation de pouvoirs et mandats conférés par le Conseil d'Administration en vertu de l'article 14 des Statuts.

#### **Art. 14. Gestion journalière**

Le Conseil d'Administration peut déléguer la gestion journalière de la Société à un ou plusieurs Administrateurs qui prendront la dénomination d'Administrateurs-Délégués.

Il peut aussi confier la direction de l'ensemble ou de telle partie ou branche spéciale des affaires sociales à un ou plusieurs Administrateurs, et donner des pouvoirs spéciaux pour des affaires déterminées à un ou plusieurs fondés de pouvoirs, choisis dans ou hors son sein, actionnaires ou non.

#### **Art. 15. Responsabilité, indemnisation**

Les Administrateurs ne contractent à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

La Société devra indemniser tout Administrateur ou mandataire et ses héritiers, exécutant et administrant, contre tous dommages ou compensations devant être payés par lui/elle ainsi que les dépenses ou les coûts raisonnablement engagés par lui/elle, en conséquence ou en relation avec toute action, procès ou procédures à propos desquelles il/elle pourrait être partie en raison de son/sa qualité ou ancienne qualité d'Administrateur ou mandataire de la Société, ou, à la requête de la Société, de toute autre société où la Société est un actionnaire ou un créancier et par quoi il/elle n'a pas droit à être indemnisé(e), sauf si cela concerne des questions à propos desquelles il/elle sera finalement déclaré(e) impliqué(e) dans telle action, procès ou procédures en responsabilité pour négligence grave, fraude ou mauvaise conduite préméditée. Dans l'hypothèse d'une transaction, l'indemnisation sera octroyée seulement pour les points couverts par l'accord et pour lesquels la Société a été avertie par son avocat que la personne à indemniser n'a pas commis une violation de ses obligations telle que décrite ci-dessus. Les droits d'indemnisation ne devront pas exclure d'autres droits auxquels tel Administrateur ou mandataire pourrait prétendre.

#### **Art. 16. Conflit d'intérêt**

Aucun contrat ou autre transaction entre la Société et d'autres sociétés ou firmes ne sera affecté ou invalidé par le fait qu'un ou plusieurs Administrateurs ou fondés de pouvoirs de la Société y auront un intérêt personnel, ou en seront administrateur, actionnaire, fondé de pouvoirs ou employé. Sauf dispositions contraires ci-dessous, un Administrateur ou fondé de pouvoirs de la Société qui remplira en même temps des fonctions d'administrateur, actionnaire, fondé de

pouvoirs ou employé d'une autre société ou firme avec laquelle la Société contractera ou entrera autrement en relations d'affaires, ne sera pas, pour le motif de cette appartenance à cette société ou firme, automatiquement empêché de donner son avis et de voter ou d'agir quant à toutes opérations relatives à un tel contrat ou autre affaire.

Nonobstant ce qui précède, au cas où un Administrateur ou fondé de pouvoirs aurait un intérêt personnel dans une opération de la Société, il en avisera le Conseil d'Administration et il ne pourra prendre part aux délibérations ou émettre un vote au sujet de cette opération. Cette opération ainsi que l'intérêt personnel de l'Administrateur ou du fondé de pouvoirs seront portés à la connaissance de l'actionnaire unique ou des actionnaires au prochain vote par écrit ou à la prochaine assemblée générale des actionnaires.

#### **Chapitre IV. - Actionnaires**

##### **Art. 17. Pouvoirs de l'assemblée générale des actionnaires**

Toute assemblée des actionnaires de la Société régulièrement constituée représente tous les actionnaires de la Société. Elle a les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société.

##### **Art. 18. Assemblée générale annuelle des actionnaires**

L'assemblée générale annuelle des actionnaires de la Société se tiendra conformément à la loi luxembourgeoise à Luxembourg au siège social de la Société, ou à tout autre endroit de la commune du siège indiqué dans les convocations, le premier lundi de mai de chaque année à 14 heures. Si ce jour est férié pour les établissements bancaires à Luxembourg, l'assemblée générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

L'assemblée générale annuelle des actionnaires de la Société pourra se tenir à l'étranger si le Conseil d'Administration de la Société constate souverainement que des circonstances exceptionnelles le requièrent.

##### **Art. 19. Autres assemblée générale des actionnaires**

Les autres assemblées générales des actionnaires de la Société pourront se tenir aux lieu et heure spécifiés dans les avis de convocation.

##### **Art. 20. Procédure, vote**

20.1. Chaque action donne droit à une voix.

20.2. Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la loi ou par les Statuts, les décisions de l'assemblée générale des actionnaires de la Société dûment convoqués sont prises à la majorité simple des actionnaires présents ou représentés et votants.

20.3. Une assemblée générale extraordinaire des actionnaires convoquée aux fins de modifier les Statuts dans toutes ses dispositions ne pourra valablement délibérer que si la moitié au moins du capital est représentée et que l'ordre du jour indique les modifications statutaires proposées.

Si la première de ces conditions n'est pas remplie, une nouvelle assemblée des actionnaires peut être convoquée, dans les formes statutaires, par des annonces insérées deux fois, à quinze jours d'intervalle au moins et quinze jours avant l'assemblée dans le Mémorial et dans deux journaux de Luxembourg. Cette convocation reproduit l'ordre du jour, en indiquant la date et le résultat de la précédente assemblée. La seconde assemblée des actionnaires délibère valablement quelle que soit la portion du capital représentée. Dans les deux assemblées des actionnaires, les résolutions pour être valables devront réunir les deux tiers au moins des voix des actionnaires présents ou représentés.

20.4. Néanmoins, le changement de nationalité de la Société et l'augmentation des engagements des actionnaires ne peuvent être décidés qu'avec l'accord unanime des actionnaires et des obligataires, s'il y en a.

20.5. Chaque actionnaire peut prendre part aux assemblées générales des actionnaires de la Société en désignant par écrit, soit en original, soit par télécopie, par câble, par télégramme ou par télex une autre personne comme mandataire.

20.6. Tout actionnaire peut participer aux assemblées générales des actionnaires de la Société par conférence téléphonique ou par tout autre moyen de communication similaire, ayant pour effet que toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'entendre, se parler et délibérer dûment. Dans ce cas, le ou actionnaires concernés seront censés avoir participé en personne à la réunion.

20.7. Si tous les actionnaires sont présents ou représentés à l'assemblée générale des actionnaires de la Société, et déclarent avoir été dûment convoqués et informés de l'ordre du jour de l'assemblée générale des actionnaires de la Société, celle-ci pourra être tenue sans convocation préalable.

#### **Chapitre V. - Surveillance**

##### **Art. 21. Surveillance**

Les opérations de la Société seront surveillées par un ou plusieurs commissaires aux comptes. Le commissaire aux comptes sera élu pour une période n'excédant pas six ans et il sera rééligible.

Le commissaire aux comptes sera nommé par l'assemblée générale des actionnaires de la Société qui détermine leur nombre, leur rémunération et la durée de leurs fonctions. Le commissaire en fonction peut être révoqué à tout moment, avec ou sans motif, par l'assemblée générale des actionnaires de la Société.

#### **Chapitre VI. - Année Sociale, Répartition des bénéfices**

##### **Art. 22. Exercice social**

L'année sociale commence le 1<sup>er</sup> janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

##### **Art. 23. Répartition des bénéfices**

L'excédent favorable du bilan, déduction faite des charges sociales et des amortissements, forme le bénéfice net de la Société.

Sur ce bénéfice, il est prélevé cinq pour-cent (5%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint le dixième du capital social, mais devrait toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve avait été entamé.

Le Conseil d'Administration peut décider d'attribuer des dividendes intérimaires en conformité avec les dispositions légales.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

### Chapitre VII. - Dissolution, Liquidation

#### Art. 24. Dissolution, Liquidation

La Société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale.

Lors de la dissolution de la Société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

### Chapitre VIII. - Loi applicable

#### Art. 25. Loi applicable

Pour tous les points non spécifiés dans les présents statuts, les parties se réfèrent et se soumettent aux dispositions de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et de ses lois modificatives.

#### Dispositions transitoires

1. Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2006.
2. La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 2007.

#### Souscription

Les statuts de la Société ayant été ainsi arrêtés, les comparants déclarent souscrire le capital comme suit:

1. DAEDALUS OVERSEAS INC., préqualifié .....	155 actions
2. BRIGHT GLOBAL S.A., préqualifiée .....	155 actions
Total .....	310 actions

Toutes les actions ont été libérées intégralement par paiement en espèces, de sorte que la somme de EUR 31.000,- se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

#### Constatation

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

#### Frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge a raison de sa constitution, à environ mille sept cents euros.

#### Assemblée générale extraordinaire

Les comparants préqualifiés, représentant la totalité du capital souscrit et se considérant comme dûment convoqués, se sont ensuite constitués en assemblée générale extraordinaire.

Après avoir constaté que la présente assemblée est régulièrement constituée, ils ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

1. Sont nommés administrateurs:
  - M. Yves Mahé, administrateur de sociétés, demeurant 6, Place Vendôme F-75001 Paris;
  - M. Philippe Haquenne, administrateur de sociétés, demeurant 105, route de Diekirch, L-7220 Walferdange;
  - M. Eddy Dôme, employé privé, demeurant professionnellement 560, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg.
2. Est nommé commissaire aux comptes:  
AVROY FINANCE, S.à r.l., ayant son siège social au 22, Grand-rue, L-1660 Luxembourg.
3. Le mandat des administrateurs et du commissaire ainsi nommés prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statutaire approuvant les comptes annuels de l'année 2010.
4. Le siège social de la Société est établi au 105, route de Diekirch, L-7220 Walferdange.
5. L'assemblée autorise la nomination d'un ou plusieurs administrateurs-délégués.
6. Faisant usage de la faculté offerte par l'article quatorze des statuts, l'assemblée nomme en qualité de premier administrateur-délégué de la société M. Yves Mahé, prénommé, lequel pourra engager la société sous sa seule signature, dans le cadre de la gestion journalière dans son sens le plus large, y compris toutes opérations bancaires.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture, le mandataire comparant prémentionné a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: H. Janssen, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 30 septembre 2005, vol. 25CS, fol. 74, case 4. – Reçu 310 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 octobre 2005.

J. Elvinger.

(100753.3/211/261) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2005 .

**IMMOBILIERE ACTUEL INVESTISSEMENTS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1611 Luxembourg, 1, avenue de la Gare.  
R. C. Luxembourg B 81.072.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 7 novembre 2005, réf. LSO-BK01431, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 novembre 2005.

I. Deschuytter.

(099509.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2005.

**VENTHONE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8211 Mamer, 53, route d'Arlon.  
R. C. Luxembourg B 87.453.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 7 novembre 2005, réf. LSO-BK01428, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 novembre 2005.

I. Deschuytter.

(099510.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2005.

**DIAMOR S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8211 Mamer, 53, route d'Arlon.  
R. C. Luxembourg B 82.714.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 7 novembre 2005, réf. LSO-BK01424, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 novembre 2005.

I. Deschuytter.

(099511.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2005.

**INTELS INTERNATIONAL NETWORK S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.  
R. C. Luxembourg B 51.951.

*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 7 novembre 2005*

- L'Assemblée renouvelle les mandats d'administrateur de Monsieur Valeri Guerman, demeurant 27, s 1AG u/Porovka à RUS-103062 Moscou, de Monsieur Aleksandr Korchminskiy, demeurant au 12 Im Eichwald à D-69126 Heidelberg et de Monsieur Andrej Sadovski demeurant 27, s 1AG u/Porovka à RUS-103062 Moscou, ainsi que le mandat de commissaire aux comptes de Monsieur Lex Benoy, demeurant au 13, rue Jean Bertholet à L-1233 Luxembourg. Ces mandats se termineront lors de l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 2005.

Luxembourg, le 7 novembre 2005.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 14 novembre 2005, réf. LSO-BK03688. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(099535.3/655/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2005.

**ARCHIMEDIAL S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8211 Mamer, 53, route d'Arlon.  
R. C. Luxembourg B 76.833.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 20 octobre 2005, réf. LSO-BJ04604, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 octobre 2005.

I. Deschuytter.

(099513.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2005.



**EURIC S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8211 Mamer, 53, route d'Arlon.  
R. C. Luxembourg B 41.643.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 20 octobre 2005, réf. LSO-BJ04607, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 octobre 2005.

I. Deschuytter.

(099514.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2005.

**MEDIAPART S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg.  
R. C. Luxembourg B 53.473.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 7 novembre 2005, réf. LSO-BK01307, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 novembre 2005.

Signature.

(099516.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2005.

**MERIDIAN CONSEIL EN COMMUNICATION, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: Luxembourg.  
R. C. Luxembourg B 27.152.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 7 novembre 2005, réf. LSO-BK01278, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 novembre 2005.

Signature.

(099520.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2005.

**RAVENELLE HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.  
R. C. Luxembourg B 72.987.

*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 6 septembre 2005*

L'Assemblée renouvelle les mandats d'administrateur de Monsieur Johan Dejans, employé privé, avec adresse professionnelle 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg, de Monsieur Gilles Jacquet, employé privé, avec adresse professionnelle 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg et de LUX BUSINESS MANAGEMENT, S.à r.l., ayant son siège social 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg, ainsi que le mandat de commissaire aux comptes de CO-VENTURES S.A., ayant son siège social 50, route d'Esch à L-1470 Luxembourg. Ces mandats se termineront lors de l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 2005.

Luxembourg, le 6 septembre 2005.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 14 novembre 2005, réf. LSO-BK03497. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(099544.3/655/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2005.

**ELEVEN S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg.  
R. C. Luxembourg B 65.929.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 7 novembre 2005, réf. LSO-BK01282, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 novembre 2005.

Signature.

(099521.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2005.

**CONTINENTAL FINANCE GROUP S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2324 Luxembourg, 3, avenue Pescatore.  
R. C. Luxembourg B 64.751.

*Résolution du conseil d'administration de la société prise par voie circulaire en date du 19 septembre 2005*

*Administrateurs:*

Monsieur Philippe Cahen, administrateur-délégué,  
Monsieur Anatoli Ziablitskiy,  
Monsieur Romain Zimmer,  
Monsieur Guy de Muysen.

Les administrateurs ayant déclaré avoir pleine connaissance de l'ordre du jour de la réunion du Conseil d'Administration et ayant renoncé expressément à leur droit à être dûment convoqués, ont pris par voie circulaire la résolution suivante:

*Résolution unique*

Le Conseil d'Administration constate que Monsieur Philippe Cahen a été nommé premier administrateur-délégué de la Société lors de la constitution de la Société en date du 14 mai 1998.

Le Conseil d'Administration confirme que Monsieur Philippe Cahen, dont le mandat d'administrateur de la Société a été renouvelé par l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle des Actionnaires de la Société en date du 13 juillet 2004, demeure administrateur-délégué de la Société avec pouvoir de l'engager sous sa seule signature.

*Le Conseil d'Administration*

Ph. Cahen / A. Ziablitskiy / R. Zimmer / G. de Muysen

Enregistré à Luxembourg, le 17 novembre 2005, réf. LSO-BK04805. – Reçu 89 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(099554.3/000/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2005.

**CONTINENTAL FINANCE GROUP S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2324 Luxembourg, 3, avenue Pescatore.  
R. C. Luxembourg B 64.751.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 17 novembre 2005, réf. LSO-BK04807, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 novembre 2005.

CONTINENTAL FINANCE GROUP S.A.

Signature

(099550.3/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2005.

**régie saint-paul, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: Luxembourg.  
R. C. Luxembourg B 26.271.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 7 novembre 2005, réf. LSO-BK01298, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 novembre 2005.

Signature.

(099522.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2005.

**TALOS INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme,  
(anc. MALORAN, Société Anonyme).**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.  
R. C. Luxembourg B 57.637.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2005.

J. Elvinger  
Notaire

(099569.3/211/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2005.

19187

**X-CHAIN HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8017 Strassen, 14, rue de la Chapelle.  
R. C. Luxembourg B 79.779.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 5 septembre 2003*

L'assemblée est déclarée ouverte à 12.00 heures.

A l'unanimité des votes est nommé comme Président de cette assemblée, Monsieur Paul Van den Abeele, qui accepte son mandat.

A l'unanimité des votes est nommé comme Secrétaire de cette assemblée, Monsieur Kris Deroo, qui accepte son mandat.

A l'unanimité des votes est nommé comme Scrutateur de cette assemblée, Monsieur Christian Smekens, qui accepte son mandat.

Les mandats des administrateurs:

- (1) Monsieur Deroo Kris,
- (2) Monsieur Van den Abeele Paul,
- (3) Monsieur Smekens Christian,

ayant atteint leur échéance, décision unanime est prise de proroger les mandats des actuels administrateurs jusqu'à l'assemblée générale des actionnaires de 2009.

Rédigé à Luxembourg à la date susmentionnée en 5 exemplaires dont chaque partie déclare avoir reçu un exemplaire.

P. Van den Abeele / K. Deroo / Ch. Smekens

Président / Secrétaire / Scrutateur

Enregistré à Luxembourg, le 14 novembre 2005, réf. LSO-BK03602. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(099561.3/000/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2005.

**X-CHAIN HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Strassen.  
R. C. Luxembourg B 79.779.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 14 novembre 2005, réf. LSO-BK03603, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 octobre 2005.

Signature.

(099562.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2005.

**BIG SIX S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8010 Strassen, 204, route d'Arlon.  
R. C. Luxembourg B 80.468.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 22 septembre 2003*

L'assemblée est déclarée ouverte à 12.00 heures.

A l'unanimité des votes est nommé comme Président de cette assemblée, Monsieur Kris Deroo, qui accepte son mandat.

A l'unanimité des votes est nommé comme Secrétaire de cette assemblée, Monsieur Laurent De Roover, qui accepte son mandat.

A l'unanimité des votes est nommé comme Scrutateur de cette assemblée, Monsieur Christian Smekens, qui accepte son mandat.

Les mandats des administrateurs:

- (1) Monsieur Deroo Kris,
- (2) Monsieur De Roover Laurent,
- (3) Monsieur Smekens Christian,

ayant atteint leur échéance, décision unanime est prise de proroger les mandats des actuels administrateurs jusqu'à l'assemblée générale des actionnaires de 2009.

Rédigé à Luxembourg à la date susmentionnée en 5 exemplaires dont chaque partie déclare avoir reçu un exemplaire.

K. Deroo / L. De Roover / Ch. Smekens

Président / Secrétaire / Scrutateur

Enregistré à Luxembourg, le 14 novembre 2005, réf. LSO-BK03599. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(099560.3/000/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2005.

**GENPACT GLOBAL HOLDINGS SICAR, S.à r.l.,**  
**Société d'investissement en capital à risque sous forme de Société à responsabilité limitée,**  
**(anc. GECIS GLOBAL HOLDINGS SICAR, S.à r.l.).**  
**Share capital: USD 201,206,740.-.**

Registered office: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.  
 R. C. Luxembourg B 104.548.

In the year two thousand five, the eleventh day of November.

Before Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting (the Meeting) of the shareholders of GECIS GLOBAL HOLDINGS SICAR, S.à r.l., a Luxembourg investment company in risk capital in the form of a private limited liability company (société d'investissement en capital à risque sous forme de société à responsabilité limitée), with its registered office at 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 104.548 (the Company). The Company has been incorporated on 6 December 2004 pursuant to a deed of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Mersch, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations - N° 164 of 23 February 2005. The articles of association of the Company have been amended for the last time by a deed of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Mersch, dated 9 September 2005, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

There appeared:

1) GECIS GLOBAL (LUX), a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), with its registered office at 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 104.547,

hereby represented by Mr Pieter Theunissen, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of a power-of-attorney given in New York, New York, on 3 November 2005.

2) GE CAPITAL INTERNATIONAL (MAURITIUS), a corporation incorporated under the laws of Mauritius and having its registered office at Edith Cavell Street, Port Louis, Mauritius,

hereby represented by Mr Pieter Theunissen, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given in Hong Kong, on 9 November 2005.

Such proxies, after having been signed *ne varietur* by the proxyholder acting on behalf of the appearing parties and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The parties, represented as stated here above, have requested the undersigned notary to record the following:

I. that 3,078,270 (three million seventy-eight thousand two hundred and seventy) Series A preferred shares, 3,018,270 (three million eighteen thousand two hundred and seventy) Series B preferred shares, and 394,000 (three hundred and ninety-four thousand) Common shares, having a par value of USD 31.- (thirty-one United States Dollars) each, representing the entirety of the share capital of the Company, are duly represented at this Meeting which is consequently regularly constituted and may deliberate upon the items on the agenda, hereinafter reproduced.

II. that the agenda of the Meeting is worded as follows:

1. Waiver of the convening notices;
2. Change of the corporate name of the Company to GENPACT GLOBAL HOLDINGS SICAR, S.à r.l. and subsequent amendment of article 1, paragraph 1 of the articles of association of the Company; and
3. Miscellaneous.

III. that the Meeting has taken the following resolutions:

*First resolution*

The entirety of the corporate share capital being represented at the present Meeting, the Meeting waives the convening notices, the shareholders represented consider themselves as duly convened and declare having perfect knowledge of the agenda which has been communicated to them in advance.

*Second resolution*

The Meeting resolves to change the corporate name of the Company into GENPACT GLOBAL HOLDINGS SICAR, S.à r.l. and subsequently to amend article 1, paragraph 1 of the articles of association (the Articles) to reflect such corporate name change so that it shall henceforth read as follows:

«**Art. 1. Name and duration.** There hereby exists an investment company in risk capital, in the form of a private limited liability company (société d'investissement en capital à risque sous forme d'une société à responsabilité limitée) under the name of GENPACT GLOBAL HOLDINGS SICAR, S.à r.l. (the Company).»

Whereof the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the year and day first above written.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version, at the request of the same appearing parties, in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the proxyholder of the appearing parties, the said proxyholder signed together with Us, the notary, the present deed.

**Suit la version française du texte qui précède:**

L'an deux mille cinq, le onze novembre.

Par-devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) des associés de GECIS GLOBAL HOLDINGS SICAR, S.à r.l., une société d'investissement en capital à risque sous forme de société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte à L-1331 Luxembourg et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 104.548 (la Société). La Société a été constituée le 6 décembre 2004 en vertu d'un acte de Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch, publié dans le Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations - N° 164 du 23 février 2005. Les statuts de la Société ont été modifiés dernièrement le 9 septembre 2005 par un acte de Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch, non encore publié dans le Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Ont comparu:

1) GECIS GLOBAL (LUX), S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte à L-1331 Luxembourg et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 104.547,

ici représentée par M. Pieter Theunissen, avocat, de résidence à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à New York, New York, le 3 novembre 2005.

2) GE CAPITAL INTERNATIONAL (MAURITIUS), une société constituée selon les lois de l'île Maurice et ayant son siège social Edith Cavell Street, Port Louis, Ile Maurice,

ici représentée par M. Pieter Theunissen, avocat, de résidence à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Hong Kong, le 9 novembre 2005.

Lesdites procurations, après avoir été signées ne varietur par le mandataire des parties comparantes et le notaire soussigné, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lesquelles comparantes, es-qualité en vertu de laquelle elles agissent, ont requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

I. que 3.078.270 (trois millions soixante-dix-huit mille deux cent soixante-dix) Parts Sociales Préférentielles de Catégorie A, 3.018.270 (trois millions dix-huit mille deux cent soixante-dix) Parts Sociales Préférentielles de Catégorie B et 394.000 (trois cent quatre-vingt-quatorze mille) Parts Sociales Ordinaires, ayant une valeur nominale de USD 31,- (trente et un dollars des Etats-Unis d'Amérique) chacune, représentant l'intégralité du capital social de la Société, sont dûment représentées à cette Assemblée, laquelle est par conséquent valablement constituée et peut délibérer sur les points de l'ordre du jour énumérés ci-après.

II. que l'ordre du jour de l'Assemblée est libellé comme suit:

1. Renonciation aux formalités de convocations;
2. Changement de la dénomination sociale de la Société en GENPACT GLOBAL HOLDINGS SICAR, S.à r.l. et modification subséquente de l'article 1<sup>er</sup>, paragraphe 1<sup>er</sup> des statuts de la Société; et
3. Divers.

III. que l'Assemblée a adopté les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'intégralité du capital social de la Société étant dûment représentée à la présente Assemblée, l'Assemblée renonce aux formalités de convocations, les associés représentés se considérant comme ayant été dûment convoqués et déclarant avoir une connaissance parfaite de l'ordre du jour qui leur a été communiqué par avance.

*Seconde résolution*

L'Assemblée décide de modifier la dénomination sociale de la Société qui s'appellera GENPACT GLOBAL HOLDINGS SICAR, S.à r.l., et par conséquent de modifier l'article 1<sup>er</sup>, paragraphe 1<sup>er</sup> des Statuts afin de refléter ce changement de dénomination, de sorte que l'article 1<sup>er</sup>, paragraphe 1<sup>er</sup> se lit désormais comme suit:

«**Art. 1<sup>er</sup>. Nom et durée.** Il existe par les présentes une société d'investissement en capital à risque sous la forme d'une société à responsabilité limitée sous la dénomination GENPACT GLOBAL HOLDINGS SICAR, S.à r.l. (la Société).»

Dont acte, fait et passé, date qu'en tête des présentes, à Luxembourg.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête des parties comparantes, le présent acte a été établi en anglais, suivi d'une version française. A la requête de ces mêmes parties comparantes, et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise prévaudra.

Et après lecture faite au mandataire des parties comparantes, ledit mandataire a signé ensemble avec Nous, Notaire, le présent acte.

Signé: P. Theunissen, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 15 novembre 2005, vol. 26CS, fol. 26, case 2. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Muller.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 novembre 2005.

A. Schwachtgen.

(100664.3/230/122) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2005.

**GENPACT GLOBAL HOLDINGS SICAR, S.à r.l.,**  
**Société d'investissement en capital à risque sous forme de Société à responsabilité limitée,**  
**(anc. GECIS GLOBAL HOLDINGS SICAR, S.à r.l.).**

**Capital social: USD 201.206.740,-.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.  
 R. C. Luxembourg B 104.548.

Statuts coordonnés suivant l'acte n° 1876 du 11 novembre 2005, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

A. Schwachtgen.

(100665.3/230/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2005.

---

**GENPACT GLOBAL (LUX), Société à responsabilité limitée,**  
**(anc. GECIS GLOBAL (LUX)).**

**Share capital: USD 189,008,240.-.**

Registered office: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.  
 R. C. Luxembourg B 104.547.

In the year two thousand five, the eleventh day of November.

Before Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting (the Meeting) of the shareholders of GECIS GLOBAL (LUX), a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), with its registered office at 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 104.547 (the Company). The Company has been incorporated on 6 December 2004 pursuant to a deed of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Mersch, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations - N° 215 of 10 March 2005. The articles of association of the Company have been amended for the last time by a deed of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Mersch, dated 9 September 2005, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

There appeared:

1) GECIS INVESTMENT CO. (LUX) SICAR, S.à r.l., a Luxembourg investment company in risk capital, in the form of a private limited liability company (société d'investissement en capital à risque sous forme de société à responsabilité limitée), with its registered office at 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 104.546,

hereby represented by Mr Pieter Theunissen, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of a power-of-attorney given in New York, New York, on 31 October 2005.

2) GE LUXEMBOURG INVESTMENTS, S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée) with its registered office at 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 105.312,

hereby represented by Mr Pieter Theunissen, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of a power-of-attorney given on 7 November 2005.

Such proxies, after having been signed *ne varietur* by the proxyholder acting on behalf of the appearing parties and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The parties, represented as stated here above, have requested the undersigned notary to record the following:

I. that 3,078,270 (three million seventy-eight thousand two hundred and seventy) series A preferred shares, 3,018,270 (three million eighteen thousand two hundred and seventy) series B preferred shares, and 500 (five hundred) common shares, having a nominal value of USD 31.- (thirty-one United States Dollars) each, representing the entirety of the share capital of the Company, are duly represented at this Meeting which is consequently regularly constituted and may deliberate upon the items on the agenda, hereinafter reproduced.

II. that the agenda of the Meeting is worded as follows:

1. Waiver of the convening notices;
2. Change of the corporate name of the Company to GENPACT GLOBAL (LUX) and subsequent amendment of article 1, paragraph 1 of the articles of association of the Company; and
3. Miscellaneous.

III. that the Meeting has taken the following resolutions:

*First resolution*

The entirety of the corporate share capital being represented at the present Meeting, the Meeting waives the convening notices, the shareholders represented consider themselves as duly convened and declare having perfect knowledge of the agenda which has been communicated to them in advance.

*Second resolution*

The Meeting resolves to change the corporate name of the Company to GENPACT GLOBAL (LUX) and subsequently to amend article 1, paragraph 1 of the articles of association of the Company (the Articles) to reflect such corporate name change so that it shall henceforth read as follows:

«**Art. 1. Name and duration.** There hereby exists a private limited liability company (société à responsabilité limitée) under the name of GENPACT GLOBAL (LUX) (the Company).»

Whereof the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the year and day first above written.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version, at the request of the same appearing parties, in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the proxyholder of the appearing parties, the said proxyholder signed together with Us, the notary, the present deed.

**Suit la version française du texte qui précède:**

L'an deux mille cinq, le onze novembre

Par-devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) des associés de GECIS GLOBAL (LUX), une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte à L-1331 Luxembourg et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 104.547 (la Société). La Société a été constituée le 6 décembre 2004 en vertu d'un acte de Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch, publié dans le Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations - N° 215 du 10 mars 2005. Les statuts de la Société ont été modifiés dernièrement par un acte de Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch, en date du 9 septembre 2005, non encore publié dans le Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Ont comparu:

1) GECIS INVESTMENT CO. (LUX) SICAR, S.à r.l., une société d'investissement en capital à risque sous forme de société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte à L-1331 Luxembourg et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 104.546,

ici représentée par M. Pieter Theunissen, avocat, de résidence à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à New York, New York, le 31 octobre 2005.

2) GE LUXEMBOURG INVESTMENTS, S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 12, rue Léon Thyès à L-1636 Luxembourg et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 105.312,

ici représentée par M. Pieter Theunissen, avocat, de résidence à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 7 novembre 2005.

Lesdites procurations, après avoir été signées ne varietur par le mandataire des parties comparantes et le notaire soussigné, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lesquelles comparantes, es-qualité en vertu de laquelle elles agissent, ont requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

I. que 3.078.270 (trois millions soixante-dix-huit mille deux cent soixante-dix) Parts Sociales Préférentielles de Catégorie A, 3.018.270 (trois millions dix-huit mille deux cent soixante-dix) Parts Préférentielles de Catégorie B et 500 (cinq cents) Parts Sociales Ordinaires, ayant une valeur nominale de USD 31,- (trente et un dollars des Etats-Unis d'Amérique) chacune, représentant l'intégralité du capital social de la Société, sont dûment représentées à cette Assemblée, laquelle est par conséquent valablement constituée et peut délibérer sur les points de l'ordre du jour énumérés ci-après.

II. que l'ordre du jour de l'Assemblée est libellé comme suit:

1. Renonciation aux formalités de convocations;

2. Changement de la dénomination sociale de la Société en GENPACT GLOBAL (LUX) et modification subséquente de l'article 1<sup>er</sup>, paragraphe 1<sup>er</sup> des statuts de la Société; et

3. Divers.

III. que l'Assemblée a adopté les résolutions suivantes:

*Première résolution*

Le capital social étant représenté à cette Assemblée dans sa totalité, l'Assemblée renonce aux formalités de convocations, les associés se considèrent eux-mêmes dûment convoqués et déclarent avoir une connaissance parfaite de l'agenda qui leur a été communiqué d'avance.

*Seconde résolution*

L'Assemblée décide de modifier la dénomination sociale de la Société qui s'appellera GENPACT GLOBAL (LUX), et par conséquent de modifier l'article 1<sup>er</sup>, paragraphe 1<sup>er</sup> des Statuts afin de refléter ce changement de dénomination sociale, de sorte que l'article 1<sup>er</sup>, paragraphe 1<sup>er</sup> se lit désormais comme suit:

«**Art. 1<sup>er</sup>. Nom et durée.** Il existe par les présentes une société à responsabilité limitée sous la dénomination GENPACT GLOBAL (LUX) (la Société).»

Dont acte, fait et passé, date qu'en tête des présentes, à Luxembourg.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête des parties comparantes, le présent acte a été établi en anglais, suivi d'une version française. A la requête de ces mêmes parties comparantes, et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise prévaudra.

Et après lecture faite au mandataire des parties comparantes, ledit mandataire a signé ensemble avec Nous, Notaire, le présent acte.

Signé: P. Theunissen, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 15 novembre 2005, vol. 26CS, fol. 26, case 3. – Reçu 12 euros.

Le Releveur (signé): Muller.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 novembre 2005.

A. Schwachtgen.

(100662.3/230/121) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2005.

**GENPACT GLOBAL (LUX), Société à responsabilité limitée,  
(anc. GECIS GLOBAL (LUX)).**

**Capital social: USD 189.008.240,-.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.  
R. C. Luxembourg B 104.547.

Statuts coordonnés suivant l'acte n° 1877 du 11 novembre 2005, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

A. Schwachtgen.

(100663.3/230/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2005.

**L.F.A. LuxFiduAudit, Société à responsabilité limitée unipersonnelle.**

Siège social: L-8319 Olm, 6, rue de l'Egalité.

R. C. Luxembourg B 112.000.

STATUTS

L'an deux mille cinq, le vingt-sept octobre.

Par-devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Monsieur Pierre Weydert, employé privé, né le 12 janvier 1967 à Luxembourg, demeurant au 6, rue de l'Egalité, L-8319 Olm.

Lequel comparant a déclaré vouloir constituer une société à responsabilité limitée unipersonnelle dont il a arrêté les statuts comme suit:

**Titre I<sup>er</sup>. Forme juridique - Objet - Dénomination - Siège - Durée**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée unipersonnelle qui sera régie par les lois en vigueur et notamment par la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, du 18 septembre 1933 sur les sociétés à responsabilité limitée et leurs lois modificatives en particulier celle du 28 décembre 1992 relative à la société à responsabilité limitée unipersonnelle, ainsi que par les présents statuts.

A tout moment, l'associé peut s'adjoindre un ou plusieurs coassociés et, de même, les futurs associés peuvent prendre les mesures appropriées tendant à rétablir le caractère unipersonnel de la Société.

**Art. 2.** La Société a pour objet l'exercice de toutes activités liées à la prestation de services de comptabilité et l'exécution de mandat de commissaire aux comptes à l'exception de toutes activités de réviseur d'entreprises.

La Société pourra, conformément aux lois et règlements en vigueur, exercer des mandats d'administrateur, de liquidateur et de commissaire.

La Société peut s'intéresser par voie d'apport ou par toute autre voie dans toutes les sociétés ou entreprises ayant en tout ou en partie un objet similaire au sien, ou susceptible d'en favoriser le développement ou l'extension.

La Société peut accomplir toutes transactions de biens immobiliers et de valeurs mobilières de toutes espèces et peut faire toutes opérations ou prestations commerciales, industrielles et financières qui sont nécessaires et utiles à l'accomplissement de son objet.

**Art. 3.** La Société prend la dénomination de L.F.A. LuxFiduAudit.

**Art. 4.** Le siège social de la Société est établi à Olm.

Il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg.

**Art. 5.** La durée de la Société est illimitée.

**Titre II. Capital - Parts sociales**

**Art. 6.** Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-), représenté par cinq cents (500) parts sociales ordinaires d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, toutes intégralement souscrites et entièrement libérées.



Chaque part sociale donne droit à une fraction des avoirs et bénéfices de la Société en proportion directe au nombre des parts sociales existantes.

**Art. 7.** Toutes cessions entre vifs de parts sociales détenues par l'associé unique comme leur transmission par voie de succession ou en cas de liquidation de communauté de biens entre époux, sont libres.

En cas de pluralité d'associés, les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne sont cessibles dans ce même cas à des non-associés qu'avec le consentement préalable des associés représentant au moins les trois quarts du capital social. Les parts sociales ne peuvent être dans le même cas transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément des propriétaires de parts sociales représentant les trois quarts des droits appartenant aux survivants.

En cas de cession, la valeur d'une part est calculé sur base du bilan moyen des trois dernières années et, si la Société ne compte pas trois exercices, sur la base du bilan de la dernière ou de ceux des deux dernières années.

### **Titre III. Gérance**

**Art. 8.** La Société est administrée par un ou plusieurs gérants, nommés et révoqués par l'associé unique ou, selon le cas, les associés.

Les gérants peuvent voter par lettre, télégramme, télex, télécopie ou tout autre support écrit.

Le ou les gérant(s) sont nommés pour une durée indéterminée et ils sont investis dans la représentation de la Société vis-à-vis des tiers des pouvoirs les plus étendus.

Des pouvoirs spéciaux et limités pourront être délégués à un ou plusieurs fondés de pouvoirs, associés ou non, pour des affaires déterminées par le(s) gérant(s).

Les gérants ou des tiers sont autorisés à représenter un ou plusieurs autres gérants lors de réunions des gérants.

### **Titre IV. Décisions de l'associé unique - Décisions collectives d'associés**

**Art. 9.** L'associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée des associés par les dispositions de la section XII de la loi modifiée du 10 août 1915 relative aux sociétés à responsabilité limitée.

Il s'ensuit que toutes décisions qui excèdent les pouvoirs reconnus aux gérants sont prises par l'associé unique.

En cas de pluralité d'associés, les décisions qui excèdent les pouvoirs reconnus aux gérants seront prises en assemblée.

### **Titre V. Année sociale - Bilan - Répartitions**

**Art. 10.** L'année sociale commence le premier janvier de chaque année et se termine le trente et un décembre de la même l'année.

**Art. 11.** Chaque année, au trente et un décembre, il sera fait un inventaire de l'actif et du passif de la Société, ainsi qu'un bilan et un compte de profits et pertes.

Le solde du compte de profits et pertes, après déduction des dépenses, frais, amortissements, charges et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

Chaque année, cinq pour cent du bénéfice net annuel de la Société sera transféré à la réserve légale de la Société jusqu'à ce que cette réserve atteigne un dixième du capital souscrit. Si à un moment quelconque et pour n'importe quelle raison, la réserve légale représentait moins de un dixième du capital social, le prélèvement annuel de cinq pour cent reprendrait jusqu'à ce que cette proportion de un dixième soit retrouvée.

Le surplus du bénéfice net est attribué à l'associé unique ou, selon le cas, réparti entre les associés. Toutefois, l'associé unique, ou, selon le cas, l'assemblée des associés à la majorité fixée par les lois afférentes, pourra décider que le bénéfice, déduction faite de la réserve, pourra être reporté à nouveau ou être versé à un fonds de réserve extraordinaire.

### **Titre VI. Dissolution**

**Art. 12.** La Société n'est pas dissoute automatiquement par le décès, la faillite, l'interdiction ou la déconfiture d'un associé.

En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera faite par le ou les gérant(s) en fonctions ou, à défaut, par un ou plusieurs liquidateurs) nommé(s) par l'associé unique ou, selon le cas, par l'assemblée des associés. Le ou les liquidateurs auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif. L'actif, après déduction du passif, sera attribué à l'associé unique ou, selon le cas, partagé entre les associés dans la proportion des parts dont ils seront alors propriétaires.

### **Titre VII. Dispositions générales**

**Art. 13.** Pour tous les points non expressément prévus aux présents statuts, le ou les associés se réfèrent à la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

#### *Disposition transitoire*

Le premier exercice social commence à la date de la constitution de la Société et finira le 31 décembre 2005.

#### *Souscription et libération*

Les parts sociales ont été entièrement souscrites par Monsieur Pierre Weydert, préqualifié.

Elles ont été entièrement libérées en espèces de sorte que le montant de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) est à la libre disposition de la Société ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le reconnaît expressément.

#### *Estimation des frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ mille trois cents euros (EUR 1.300,-).

*Résolutions*

Et à l'instant l'associé unique, représentant la totalité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

1) Est nommé gérant de la Société pour une durée indéterminée avec pouvoir d'engager valablement la Société par sa seule signature:

Monsieur Pierre Weydert, préqualifié.

2) Le siège social de la Société est établi au 6, rue de l'Egalité, L-8319 Olm.

*Déclaration*

Le notaire soussigné a attiré l'attention du comparant sur le fait que la Société doit obtenir une autorisation d'établissement de la part des autorités administratives compétentes en rapport avec son objet social avant de commencer son activité, avertissement que le comparant reconnaît avoir reçu.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, celui-ci a signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: P. Weydert, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 31 octobre 2005, vol. 150S, fol. 57, case 1. – Reçu 125 euros.

*Le Receveur (signé):* Muller.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 novembre 2005.

A. Schwachtgen.

(102767.3/230/115) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2005.

---

**BERTON COMPANY S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R. C. Luxembourg B 38.666.

*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire 2 novembre 2005*

- L'Assemblée renouvelle les mandats d'administrateur de Monsieur Johan Dejans, employé privé, avec adresse professionnelle 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg, de Monsieur Gilles Jacquet, employé privé, avec adresse professionnelle 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg et de LUX BUSINESS MANAGEMENT, S.à r.l., avec siège social au 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg, ainsi que le mandat de commissaire aux comptes de CO-VENTURES S.A., ayant son siège social 50, route d'Esch à L-1470 Luxembourg. Ces mandats se termineront lors de l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 2005.

Luxembourg, le 2 novembre 2005.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 9 novembre 2005, réf. LSO-BK02223. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé):* D. Hartmann.

(099553.3/655/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2005.

---

**STAHL UND METALLUNTERNEHMENSHOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1142 Luxembourg, 7, rue Pierre d'Aspelt.

R. C. Luxembourg B 61.619.

Le bilan abrégé au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 21 octobre 2005, réf. LSO-BJ04639, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 novembre 2005.

Signature.

(099633.3/520/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2005.

---

**STAHL UND METALLUNTERNEHMENSHOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1142 Luxembourg, 7, rue Pierre d'Aspelt.

R. C. Luxembourg B 61.619.

Le bilan abrégé au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 21 octobre 2005, réf. LSO-BJ04643, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 octobre 2005.

Signature.

(099634.3/520/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2005.

---

19195

**TUBILUX INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R. C. Luxembourg B 61.667.

*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 10 octobre 2005*

- L'Assemblée renouvelle les mandats d'administrateur de Monsieur Jeffrey Alderson, industriel, demeurant Via Demostène 28 à I-00124 Rome, de Monsieur Victor Dias Ferreira, industriel, demeurant au 84 via Naro à Pomezia (Italie) et de Monsieur Emidio Fedeli, industriel, demeurant au 3A, Via Marcandreola à Ciampino-Roma (Italie) ainsi que le mandat de commissaire aux comptes de la société CO-VENTURES S.A. avec siège social au 50, route d'Esch à L-1470 Luxembourg. Leurs mandats se termineront lors de l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 2005.

Luxembourg, le 10 octobre 2005.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 14 novembre 2005, réf. LSO-BK03473. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(099556.3/655/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2005.

**SCI ENZO LOGRILLO I, Société Civile Immobilière.**

Siège social: L-1221 Luxembourg, 207, rue de Beggen.

R. C. Luxembourg E 2.995.

STATUTS

L'an deux mille cinq, le quatorze novembre.

Par-devant Maître Léon Thomas dit Tom Metzler, notaire de résidence à Luxembourg-Bonnevoie.

Ont comparu:

1.- Monsieur Vincenzo Logrillo, directeur de sociétés, né à Bari (Italie) le 26 janvier 1958, demeurant à L-2431 Luxembourg, 31, rue de Rochefort;

2.- Madame Catherine Scheffen, sans état particulier, née à Luxembourg le 5 octobre 1953, épouse de Monsieur Vincenzo Logrillo, demeurant à L-2431 Luxembourg, 31, rue de Rochefort.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit les statuts d'une société civile immobilière familiale qu'ils déclarent constituer par les présentes:

**Art. 1<sup>er</sup>.** La société a pour objet l'acquisition et la vente, la mise en valeur, la location et la gestion d'immeubles.

Elle peut se porter caution personnelle ou hypothécaire, au profit de tiers ou de ses associés.

La société pourra faire toutes opérations pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou pouvant en faciliter l'extension ou le développement et l'exploitation, en dehors de toute opération commerciale.

**Art. 2.** La société prend la dénomination de SCI ENZO LOGRILLO I.

**Art. 3.** La société est constituée pour une durée indéterminée.

**Art. 4.** Le siège social est établi dans la commune de Luxembourg.

Il pourra être transféré en tout autre endroit au Grand-Duché de Luxembourg par simple décision des associés réunis en assemblée générale.

**Art. 5.** Le capital social est fixé à la somme de deux mille cinq cents euros (EUR 2.500,-) représenté par cent (100) parts sociales de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune.

Ces parts sociales ont été souscrites comme suit:

1.- par Monsieur Vincenzo Logrillo, directeur de sociétés, né à Bari (Italie) le 26 janvier 1958, demeurant à L-2431 Luxembourg, 31, rue de Rochefort, quatre-vingt-dix-neuf parts sociales. . . . . 99

2.- par Madame Catherine Scheffen, sans état particulier, née à Luxembourg le 5 octobre 1953, épouse de Monsieur Vincenzo Logrillo, demeurant à L-2431 Luxembourg, 31, rue de Rochefort, une part sociale . . . . . 1

Total: cent parts sociales . . . . . 100

Toutes les parts sociales ont été entièrement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de deux mille cinq cents euros (EUR 2.500,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ce que les associés reconnaissent mutuellement.

**Art. 6.** La cession des parts s'opérera par un acte authentique ou sous seing privé, en observant l'article 1690 du Code Civil.

Les parts sociales sont librement cessibles entre associés sauf les dispositions prévues par l'article 1595 du Code civil.

Elles ne pourront être cédées à des tiers non-associés qu'après l'agrément donné en assemblée générale de tous les associés.

**Art. 7.** Chaque part donne droit dans la propriété de l'actif social et dans la répartition des bénéfices à une fraction proportionnelle au nombre des parts existantes.

**Art. 8.** Dans leurs rapports, respectifs, les associés sont tenus des dettes de la société, chacun dans la proportion du nombre de parts qu'il possède.

Vis-à-vis des créanciers de la société, les associés sont tenus de ces dettes conformément à l'article 1863 du Code civil.

**Art. 9.** La société ne sera pas dissoute par le décès d'un ou plusieurs associés mais continuera entre le ou les survivants et les héritiers ou ayants-cause de l'associé ou des associés décédés.

L'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un ou de plusieurs associés ne mettra pas fin à la société, qui continuera entre les autres associés, à l'exclusion du ou des associés en état d'interdiction, de faillite ou de déconfiture.

Chaque part est indivisible à l'égard de la société.

Les copropriétaires indivis sont tenus, pour l'exercice de leurs droits, de se faire représenter auprès de la société par un seul d'entre eux ou par un mandataire commun pris parmi les autres associés.

Les droits et obligations attachés à chaque part la suivent dans quelque main qu'elle passe. La propriété d'une part comporte de plein droit adhésion aux statuts et aux résolutions prises par l'assemblée générale.

**Art. 10.** La société est gérée et administrée par un ou plusieurs associés-gérants nommés par l'assemblée générale qui fixe leur nombre et la durée de leur mandat.

En cas de décès, de démission ou d'empêchement d'un des associés-gérants, il sera pourvu à son remplacement par décision des associés.

**Art. 11.** Le ou les associés-gérants sont investis des pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société en toutes circonstances et faire autoriser tous les actes et opérations rentrant dans son objet.

**Art. 12.** Chacun des associés a un droit illimité de surveillance et de contrôle sur toutes les affaires de la société.

**Art. 13.** L'exercice social commence le 1<sup>er</sup> janvier et finit le 31 décembre de chaque année. Par dérogation, le premier exercice commencera aujourd'hui même pour finir le 31 décembre 2005.

**Art. 14.** Les associés se réunissent au moins une fois par an à l'endroit qui sera indiqué dans l'avis de convocation. Les associés peuvent être convoqués extraordinairement par le ou les associés-gérants quand ils le jugent convenable, mais ils doivent être convoqués dans le délai d'un mois, si la demande en est faite par un ou plusieurs associés représentant un cinquième au moins de toutes les parts sociales. Les convocations aux réunions ordinaires ou extraordinaires ont lieu au moyen de lettres recommandées adressées aux associés au moins cinq jours à l'avance et doivent indiquer sommairement l'objet de la réunion.

Les associés peuvent même se réunir sur convocation verbale et sans délai si tous les associés sont présents ou représentés.

**Art. 15.** Dans toutes les réunions, chaque part donne droit à une voix. Les résolutions sont prises à la majorité simple des voix des associés présents ou représentés à moins de dispositions contraires des statuts.

En cas de division de la propriété des parts d'intérêts entre usufruitiers et nus-propriétaires, le droit de vote appartient au nu-propriétaire.

**Art. 16.** Les associés peuvent apporter toutes modifications aux statuts, quelles qu'en soient la nature et l'importance.

Les décisions portant modification aux statuts ne sont prises qu'à la majorité des trois quarts (3/4) de toutes les parts existantes.

**Art. 17.** En cas de dissolution anticipée de la société, la liquidation se fera par les soins du ou des associés-gérants ou de tout autre liquidateur qui sera nommé et dont les attributions seront déterminées par les associés.

Le ou les liquidateurs peuvent, en vertu d'une délibération des associés, faire l'apport à une autre société civile ou commerciale, de la totalité ou d'une partie des biens, droits et obligations de la société dissoute ou la cession à une société ou toute autre personne de ces mêmes droits, biens et obligations.

Le produit net de la liquidation, après règlement des engagements sociaux, est réparti entre les associés proportionnellement au nombre des parts possédées par chacun d'eux.

**Art. 18.** Les articles 1832 à 1872 du Code civil trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

#### *Frais*

Les dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces, qui incombent à la société à raison de sa constitution, sont estimés à environ huit cents euros (EUR 800,-).

#### *Assemblée générale extraordinaire*

Et à l'instant les associés se sont constitués en assemblée générale extraordinaire, à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

- 1.- Le nombre des associés-gérants est fixé à un (1).
- 2.- Est nommé associé-gérant, pour une durée indéterminée: Monsieur Vincenzo Logrillo, prénommé.
- 3.- La société est valablement engagée en toutes circonstances par la seule signature de l'associé-gérant.
- 4.- L'adresse du siège de la société est fixé à L-1221 Luxembourg, 207, rue de Beggen.

Dont acte, fait et passé, date qu'en tête des présentes, à Luxembourg-Bonnevoie en l'Etude.

Et après lecture faite et interprétation donnée en une langue d'eux connue aux comparants, connus du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: V. Logrillo, C. Scheffen, T. Metzler.

Enregistré à Luxembourg, le 15 novembre 2005, vol. 26CS, fol. 24, case 2. – Reçu 12,50 euros.

Le Receveur (signé): Muller.

Pour copie conforme, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Bonnevoie, le 17 novembre 2005.

T. Metzler.

(100750.3/222/110) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2005 .

**SOCAUDEFF, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1258 Luxembourg, 4, rue Jean-Pierre Brasseur.

R. C. Luxembourg B 30.127.

EXTRAIT

Il résulte de deux conventions de cession de parts sociales de la société SOCAUDEFF, S.à r.l. en date du 11 novembre 2005, que Monsieur Fabian Collot a cédé 249 parts sociales à Monsieur Guy Collot, demeurant à B-6747 Meix-le-Tige, rue de Plate, 15 et 149 parts sociales à Madame Bernadette Rozet, demeurant à B-6747 Meix-le-Tige, rue de Plate, 15.

Suite à ces conventions de cession de parts sociales, la répartition des parts sociales est modifiée comme suit:

- Madame Bernadette Rozet . . . . .	249
- Monsieur Guy Collot. . . . .	249
- Monsieur Gaston Thinnes . . . . .	1
- Monsieur Daniel Bourgeois . . . . .	1
Total . . . . .	500 parts sociales

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 novembre 2005.

Signature

Un Mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 14 novembre 2005, réf. LSO-BK03595. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(099568.3/000/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2005.

**PROFILS ALUMINIUM STOCKS SERVICES S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1466 Luxembourg, 4-6, rue Jean Engling.

R. C. Luxembourg B 110.614.

L'an deux mille cinq, le trois novembre.

Par-devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire de la société anonyme établie à Luxembourg sous la dénomination de PROFILS ALUMINIUM STOCKS SERVICES S.A. avec siège social à Luxembourg, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire, en date du 8 septembre 2005, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

La séance est ouverte à seize heures quarante-cinq sous la présidence de Monsieur Fabio Pezzera, administrateur de société, demeurant à F-91410 Angervilliers, 41, rue de l'Etang.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Monsieur Raymond Thill, maître en droit, domicilié professionnellement au 74, avenue Victor Hugo L-1750 Luxembourg,

L'assemblée élit comme scrutateur Monsieur Marc Prospert, maître en droit, domicilié professionnellement au 74, avenue Victor Hugo L-1750 Luxembourg,

Monsieur le Président expose ensuite:

I. Qu'il résulte d'une liste de présence dressée et certifiée par les membres du bureau que les trois cent dix actions ayant une valeur nominale de cent euros chacune, représentant l'intégralité du capital social antérieur de trente et un mille euros sont dûment présentes à la présente assemblée qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour ci-après reproduit, tous les actionnaires ayant accepté de se réunir sans convocations préalables.

Ladite liste de présence, portant les signatures des actionnaires tous présents, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

II. Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

1. Ajout à l'article 2 des statuts concernant l'objet social d'un nouvel alinéa 4.

2. Divers.

L'assemblée a approuvé l'exposé de Monsieur le Président et après avoir reconnu qu'elle était régulièrement constituée et après en avoir délibéré, a pris la résolution suivante à l'unanimité des voix.

19198

*Résolution*

Il est ajouté à l'article 2 des statuts concernant l'objet social un nouvel alinéa 4 de la teneur suivante:  
«La société peut emprunter sous toutes les formes et procéder à l'émission d'obligations.»  
Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, Monsieur le Président lève la séance à dix-sept heures.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec Nous, Notaire, la présente minute.

Signé: F. Pezzera, R. Thill, M. Prospert, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 7 novembre 2005, vol. 150S, fol. 63, case 3. – Reçu 12 euros.

*Le Receveur* (signé): Muller.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 novembre 2005.

A. Schwachtgen.

(100643.3/230/44) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2005.

**PROFILS ALUMINIUM STOCKS SERVICES S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1466 Luxembourg, 4-6, rue Jean Engling.

R. C. Luxembourg B 110.614.

Statuts coordonnés suivant l'acte n° 1811 du 3 novembre 2005, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

A. Schwachtgen.

(100644.3/230/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2005.

**CHORALE GRANDE-DUCALE STE CECILE WORMELDANGE, Association sans but lucratif.**

Siège social: L-5485 Wormeldange, 30, Henneschtgaass.

R. C. Luxembourg F 1.301.

STATUTS

Entre les soussignés:

1. Theves Marlies, retraitée	30, Henneschtgaass	L-5485 Wormeldange	Lux
2. Entringer Fons, retraité	5, Henneschtgaass	L-5485 Wormeldange	Lux
3. Kraewinkels Lambert, fonctionnaire	3, rue St. Cunibert	L-5519Remich	Bel
4. Lenert Fabienne, expert-comptable	24, rue Widdern	L-5433 Niederdonven	Lux
5. Pundel Jeanny, vigneronne	149, rue Principale	L-5480 Wormeldange	Lux
6. Schartz Monique, kinésithérapeute	107, rue Principale	L-5480 Wormeldange	Lux
7. Schneider Emile, retraité	152, rue Principale	L-5480 Wormeldange	Lux
8. Schumacher Heng, maître-boulangier-pâtissier	111, rue Principale	L-5480 Wormeldange	Lux
9. Thorn Sonja, secrétaire	1, rue Belair	L-5488 Ehnen	Lux

et tous ceux qui seront ultérieurement admis, il a été créé une association sans but lucratif, régie par les présents statuts et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et fondations sans but lucratif, (ci-après loi du 21 avril 1928)

**Art. 1<sup>er</sup>.** L'association prend la dénomination CHORALE GRAND-DUCALE STE CECILE WORMELDANGE, association sans but lucratif. Son siège est fixé à Wormeldange et sa durée est illimitée.

**Art. 2.** L'association a pour objet de développer et de promouvoir la pratique musicale et la formation musicale, ainsi que par extension, toutes activités qui se rapportent à la vie musicale et socio-culturelle.

**Art. 3.** L'association se compose des chanteurs/musiciens, directeurs, pianistes/organistes, membres du conseil d'administration, portes-drapeau, archivistes et toutes autres personnes s'intéressant d'une manière active aux activités de l'association. Le nombre des membres est illimité sans pouvoir être inférieur à cinq.

**Art. 4.** Les personnes qui désirent devenir membre de l'association présentent une demande d'admission au conseil d'administration qui statue sur le bien-fondé de cette demande.

**Art. 5.** Les membres versent à l'association une cotisation annuelle dont le montant est fixé chaque année par l'assemblée générale, et dont le taux maximal est de 150 EUR.

**Art. 6.** La qualité de membre se perd:

a) par démission volontaire;

b) par exclusion: elle ne peut avoir lieu que si les agissements du membre en question portent préjudice aux intérêts de l'association, ou si le membre ne se conforme pas aux statuts et aux règlements pris en exécution des statuts, ni aux résolutions adoptées par l'assemblée générale. L'assemblée générale décide de l'exclusion à la majorité des deux tiers des voix des membres présents ou représentés.

Le membre démissionnaire ou exclu n'a aucun droit sur le fond social et ne peut réclamer le remboursement des cotisations.

**Art. 7.** Les membres forment l'assemblée générale. Le président, assisté par les administrateurs, préside l'assemblée générale. Lors d'un vote, secret ou à main-levée, chaque membre dispose d'une seule voix. Il est loisible à chaque membre de se faire représenter à l'assemblée générale par un autre membre moyennant procuration écrite, sans qu'il soit cependant permis de représenter plus d'un membre.

**Art. 8.** L'assemblée générale a pour mission d'apporter des modifications aux statuts, d'arrêter les règlements à prendre en exécution des statuts, de nommer et de révoquer les membres du conseil d'administration et les vérificateurs des comptes, d'approuver les rapports annuels, de fixer le montant de la cotisation annuelle à charge des membres, d'arrêter le budget des recettes et des dépenses, d'arrêter le programme d'activités de l'association, de discuter des propositions présentées par les membres, de décider de l'exclusion des membres et de décider le cas échéant de la dissolution de l'association.

**Art. 9.** L'assemblée générale ordinaire se réunit chaque année dans les trois mois de la clôture de l'exercice. Le conseil d'administration en fixe le lieu et la date. Il peut convoquer une assemblée générale extraordinaire, chaque fois que les intérêts de l'association l'exigent. Une assemblée générale doit être convoquée si un cinquième des membres en fait la demande.

**Art. 10.** Les convocations contiendront l'ordre du jour tel qu'il est fixé par le conseil d'administration et se feront par simple lettre au moins huit jours à l'avance. Toute proposition signée par un vingtième des membres figurant sur la dernière liste annuelle doit être portée à l'ordre du jour.

**Art. 11.** L'assemblée est valablement constituée, quelque soit le nombre des membres présents ou représentés, à l'exception des cas prévus par la loi et/ou les présents statuts. L'assemblée décide par vote secret ou à main levée. Le vote est secret lorsque des personnes y sont impliquées. Les décisions sont prises à la majorité des voix, à l'exception des cas prévus par la loi et/ou les présents statuts.

**Art. 12.** Les décisions de l'assemblée sont consignées dans un procès-verbal, conservé par le secrétaire au siège social où tous les membres et les tiers peuvent en prendre connaissance.

**Art. 13.** Les modifications aux statuts se font conformément aux dispositions de la loi du 21 avril 1928.

**Art. 14.** L'association est gérée par un conseil d'administration composé de cinq membres majeurs au moins et de onze membres majeurs au plus, élus par l'assemblée générale à la majorité des voix des membres présents ou représentés pour une durée de un an. Les administrateurs sont rééligibles et toujours révocables. Plus de la moitié du conseil d'administration doit être composée de chanteurs. En cas de vacance, le conseil d'administration pourvoit provisoirement au remplacement des administrateurs. Les pouvoirs des administrateurs ainsi cooptés, prennent fin à l'époque où devait normalement expirer le mandat de l'administrateur remplacé.

**Art. 15.** Le conseil d'administration choisit en son sein, après les élections, le président, le vice-président, le secrétaire et le trésorier.

**Art. 16.** Le conseil d'administration se réunit sur convocation du président ou de deux administrateurs aussi souvent que l'intérêt de l'association l'exige, mais au moins une fois par trimestre. Il ne peut délibérer valablement que si la majorité des membres est présente. Aucun administrateur ne peut se faire représenter.

**Art. 17.** Le conseil d'administration a les pouvoirs les plus étendus pour la gestion des affaires. Tout ce qui n'est pas réservé expressément à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts, est de la compétence du conseil. Il prend ses décisions à la majorité des voix. Le conseil peut déléguer, sous sa responsabilité, ses pouvoirs pour des affaires déterminées à un ou plusieurs mandataires de son choix.

**Art. 18.** A l'égard des tiers, l'association est engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux administrateurs. Pour les quittances la seule signature d'un des administrateurs est suffisante.

**Art. 19.** Le conseil d'administration peut élaborer un règlement interne régissant le fonctionnement interne de la chorale, la participation des membres aux répétitions et manifestations de l'association et l'attribution et le retrait de tout bien appartenant à l'association.

**Art. 20.** Les comptes sont tenus par le trésorier qui est chargé de la gestion financière de l'association, de la comptabilisation des recettes et des dépenses et de l'établissement du décompte annuel à la clôture de l'exercice qui est fixée au 31 décembre. La gestion du trésorier est contrôlée par deux vérificateurs des comptes majeurs qui ne font pas partie du conseil d'administration et qui sont désignés chaque année par l'assemblée générale.

**Art. 21.** Le conseil d'administration peut accorder à des personnes et des institutions, qui par des dons annuels tiennent à soutenir l'association dans ses activités, le titre honorifique de «membre donateur». De même peut-il conférer le titre de «membre honoraire» à des personnes qui ont rendu des services ou fait des dons particuliers à l'association. Ces titres honorifiques ne donnent pas naissance à des droits au sein de l'association.

**Art. 22.** L'exercice social commence le premier janvier.

**Art. 23.** En cas de dissolution de l'association, l'assemblée générale détermine la destination des biens sociaux, en leur assignant une affectation se rapprochant autant que possible de l'objet en vue duquel l'association avait été créée.

**Art. 24.** Tous les cas non visés par les présents statuts sont régis par la loi du 21 avril 1928.

Approuvé à Wormeldange, le 28 octobre 2005.

M. Theves / F. Entringer / L. Kraewinkels / F. Lenert / J. Pundel / M. Schartz / E. Schneider / H. Schumacher / S. Thorn

Enregistré à Luxembourg, le 21 novembre 2005, réf. LSO-BK05328. – Reçu 243 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(102252.3/000/100) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2005.

---

**e-Clepsydra, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4221 Esch-sur-Alzette, 66, rue de Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 111.050.

Ont comparu:

- Madame Claudia Zanchetta, fonctionnaire européen, demeurant à F-54860 Haucourt-Moulaine, 13, rue des Ecoles.
- Monsieur Pascal Perrin, gestionnaire data center, demeurant à F-57650 Fontoy, 5, rue du Haut-Pont.

Lesquelles comparants déclarent qu'ils sont les seuls associés de la société à responsabilité limitée e-Clepsydra, S.à r.l. avec siège social à L-4221 Esch-sur-Alzette, 66, rue de Luxembourg, numéro R.C.S. 111050, constituée suivant acte reçu par le notaire Aloyse Biel, de résidence à Esch-sur-Alzette, en date du 29 septembre 2005, en cours de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Ceci exposé, les associés représentant l'intégralité du capital social, ont déclaré vouloir se considérer comme dûment convoqués en assemblée générale extraordinaire et, sur ordre du jour conforme dont ils reconnaissent avoir eu connaissance parfaite dès avant ce jour, ont pris à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes sur l'ordre du jour suivant:

- 1.- Constatation de la révocation du gérant technique de la société avec effet rétroactif au 9 novembre 2005.
- 2.- Nomination de la gérante unique de la société avec effet rétroactif du 9 novembre 2005 pour une durée indéterminée.
- 3.- Engagement de la société vis-à-vis des tiers.

*Première résolution*

L'assemblée décide de confirmer la révocation de sa fonction de gérant technique de la société Monsieur Jean-François Gregoire, gérant, demeurant à B-1030 Bruxelles, Avenue Eugène Plasky, 140A Bte 10, avec effet rétroactif du 9 novembre 2005, suivant lettre recommandée avec accusé de réception du 8 novembre 2005, dont une copie restera après avoir été signé ne varietur par les soussignes, restera annexée aux présentes aux fins de formalisation.

*Deuxième résolution*

L'assemblée décide de nommer comme gérante unique de la prédite société pour une durée indéterminée, rétroactivement au 9 novembre 2005, Madame Claudia Zanchetta, préдите.

*Troisième résolution*

Vis-à-vis des tiers la société se trouve valablement engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de la gérante unique et de l'associé Monsieur Pascal Perrin, préдите.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait en trois originaux, à Esch-sur-Alzette, le 14 novembre 2005.

Signatures.

Enregistré à Luxembourg, le 16 novembre 2005, réf. LSO-BK04455. – Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(100806.3/203/36) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2005.

---